

La Gazette du Midi

Du 20 au 26 décembre 2021 - n° 8813

1€

FORUMECO MIDI-PYRÉNÉES

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE — (140^e ANNEE)



Nourritures de l'esprit

Ancienne restauratrice, Estelle Elias a cofondé La Food Locale, agence d'accompagnement et de communication dédiée au secteur de l'alimentation. Son plaisir? Aider d'autres porteurs de projet à se lancer. P. 24

La Région vote son budget primitif

Transports, formation, santé, développement économique, les élus ont adopté un budget « offensif ». P. 3

Revenu jeune : l'expérience est lancée

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a dédié une enveloppe de 9 M€ au dispositif. P. 3

À Montauban, 3R trace sa route

Labellisée Origine France Garantie, la PME est devenue la spécialiste des machines d'essais pour l'industrie. P. 4

Comment verser la prime inflation ?

Le décryptage de M^e Daniel Mingaud, avocat à Toulouse. P. 10

6 pages d'annonces légales
Pages 14 à 19

R — 28137 — 8813 — 1 €
3 78 28 13 50 10 00



Votre engagement et notre savoir-faire au service de nos emplois.

Rejoignez-nous !

Réseau
Entreprendre
OCCITANIE GARONNE

JOURNAL HABILITE PAR ARRETE PREFECTORAL A PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES POUR LES DEPARTEMENTS DE LA HAUTE-GARONNE ET DU TARN-ET-GARONNE
48, ALLÉES JEAN JAURES — B.P. 11209 — 31012 TOULOUSE CEDEX 6
TÉL [ANNONCES] : 05 34 41 34 00 — TÉL [REDACTION] : 05 34 41 45 94 — FAX : 05 61 62 40 18

DR

Une grande exposition interactive investit les espaces du quai des Savoirs: *Esprit critique, détrompez-vous*. Saurez-vous distinguer le vrai du faux, maîtriser vos émotions et combattre vos préjugés? P. 23

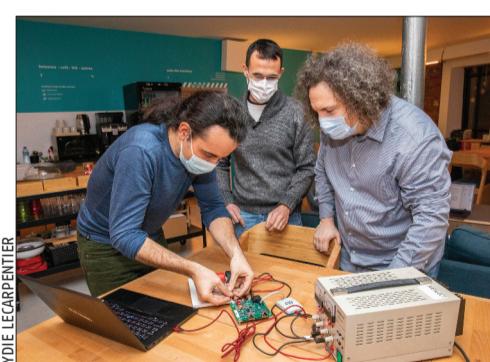
TWB investit ses nouveaux locaux

Devenir le leader européen des biotechnologies industrielles, c'est l'ambition de TWB (Toulouse White Biotechnology), Unité mixte de service dédiée au développement des biotechnologies industrielles, une structure fondée en 2012 par Pierre Monsan, qui vient d'emménager dans de nouveaux locaux. Installé désormais sur le campus de l'Insa, le démonstrateur déploie ses installations dans deux bâtiments distincts. L'un, abrite, après sa rénovation complète, l'ensemble des bureaux des services supports (direction, gestion, logistique, communication...) et des projets de TWB; l'autre a été entièrement créé pour répondre aux besoins spécifiques des plateformes technologiques et des laboratoires projets de TWB. Ainsi outillé, l'UMS veut asseoir durable la filière des biotechnologies industrielles à Toulouse et la faire rayonner à l'international. P. 5



Artilect change de dimension

Fondé en 2009 par Nicolas Lassabe, docteur en informatique, et premier fablab français labélisé par le MIT, Artilect a emménagé dans de nouveaux locaux en plein cœur de la ville. Plus facilement accessible, il y déploie une multitude de machines et de nouveaux espaces pour permettre aux makers de développer leur créativité et mener à bien leurs projets. Installé désormais rue Tripière, le fablab toulousain a également étendu sa programmation pour accueillir un plus large public. P. 6-7



La chasse aux idées fausses

Une grande exposition interactive investit les espaces du quai des Savoirs: *Esprit critique, détrompez-vous*. Saurez-vous distinguer le vrai du faux, maîtriser vos émotions et combattre vos préjugés? P. 23



10,3 M€ de taxe de séjour reversée en Occitanie

D'ici la fin de l'année, Airbnb aura reversé plus de 93 M€ de taxe de séjour aux communes françaises pour le compte des hôtes. En Occitanie, ce sont 10,3 M€ que la plateforme de location de résidences de vacances indique avoir restitués aux communes en 2021 au titre de la taxe de séjour dont plus de 700 000 € à Toulouse, près de 570 000 € à Montpellier et environ 450 000 € à Agde. Airbnb prévoit de reverser 27 M€ de taxe de séjour aux communes françaises de moins de 3 500 habitants, soit près d'un tiers du montant global collecté par les hôtes utilisateurs de la plateforme.

À Toulouse, la moitié des locataires sont étudiants

Selon les résultats de l'étude menée par Flatlooker, une plateforme de location d'appartements en ligne, 50 % des locataires toulousains sont des étudiants, 42 % sont en CDI ou en CDD. Contrairement à d'autres grandes villes françaises, 69 % des appartements toulousains sont occupés par des personnes vivant seules, tandis que 31 % des logements sont loués par plusieurs locataires. Dans la Ville rose, la part de budget allouée au logement est de 34 % en moyenne, avec un salaire net médian de 1 990 €. L'âge médian des locataires toulousains est de 25 ans. La surface médiane par locataire est de 26 m².

5^e vague : les contrôles sanitaires se renforcent

En Haute-Garonne, depuis la mise en place du pass sanitaire le 9 août, les forces de sécurité du département ont contrôlé 2 153 établissements publics, dont 457 du 22 novembre au 5 décembre. Dans cette même période :

- 21 mises en demeure ont été notifiées à des gérants d'établissements ne contrôlant pas le pass ou dont des clients s'en trouvaient démunis, ce à quoi s'ajoute une dizaine de mises en demeure en cours de notification ;
- deux mesures de fermeture administrative de sept jours à l'encontre de deux établissements à Toulouse semaine 48.

Clément Lequime. À 37 ans, il vient de lancer Goho, une marque de textile éthique, des polos made in France à glisser sous le sapin.



Go, go, Goho

Des polos en coton bio, fabriqués dans le Tarn et dont les ventes permettent de soutenir l'action d'une association qui lutte pour la protection des gorilles... Vous en rêviez, le toulousain Clément Lequime l'a fait. Il a lancé en octobre une nouvelle marque de textile écoresponsable et éthique et un site de vente en ligne. Dans la gamme, pour l'instant restreinte, on trouve des polos en coton bio fabriqué en France, plus exactement près de Castres, dans le Tarn. Pour expliquer sa démarche, ce Tarnais d'origine, qui travaille depuis une quinzaine d'années dans le secteur du sport et de la publicité, l'avoue : « J'aime beaucoup les polos, mais je ne trouvais pas de marque qui corresponde à ce que je voulais porter. J'avais ce projet depuis de nombreuses années, et pendant le premier confinement je me suis dit que c'était le moment ou jamais. Or, depuis la naissance de nos enfants, mon épouse et moi sommes de plus en plus sensibles à l'écologie, et durant cette période, nous avons changé beaucoup de choses dans notre façon

de consommer. Je ne me voyais pas en 2020-2021, lancer une marque qui ne soit pas écoresponsable. » Sans expérience dans le domaine du textile, il a dû batailler un peu avant de trouver les fournisseurs et fait fabriquer une dizaine de prototypes avant de trouver le bon et d'engager une campagne de crowdfunding. Les 4 700 € récoltés lui ont permis de lancer la production et son site de vente en ligne, « après avoir fait beaucoup d'erreurs », s'amuse-t-il. Le coton bio certifié GOTS est cultivé en Turquie, puis filé au Portugal. Mais ce sont ensuite des entreprises françaises qui fabriquent la maille piquée, et les accessoires qui entrent dans la confection des polos. « Les boutons sont en polyester recyclé, les étiquettes en polyester et satin recyclés, l'écusson en fil certifié Oekotex », ajoute le fondateur de Goho. « Ça me paraissait important de travailler avec des artisans et de faire revivre des savoir-faire locaux ». Animé par de très fortes convictions, Clément Lequime a souhaité aller plus loin encore en s'inscrivant dans « une démarche éthique glo-

bale ». Il a fait le choix de prendre pour logo un gorille – « un animal fort, mais pacifique, en voie de disparition et pourtant très proche des humains » – et décidé par contrat de reverser 1 % du chiffre d'affaires à l'association Gorilla. Depuis l'ouverture du site d'e-commerce, les retours sont bons et le trentenaire est enthousiaste, même s'il reconnaît qu'il lui faut encore « gagner en visibilité » et accroître sa communauté. Il espère rapidement pouvoir « faire des événements, participer à des salons et trouver des ambassadeurs » ou des influenceurs. La prochaine étape ? L'embauche, avec peut-être l'appui de la Région, d'un chef de projet pour l'accompagner dans le lancement de la marque. L'autre objectif est d'étoffer la gamme. Un prototype de T-shirt devrait sortir avant la fin de l'année. « L'idée est de proposer d'autres articles textiles en fonction des saisons, et des accessoires », conclut le dirigeant qui table sur un chiffre d'affaires de 80 K€ l'an prochain.

AGNÈS BERGON

Ils bougent



JEAN-FRANÇOIS REZEAU, ÉLU PRÉSIDENT DE LA CCI OCCITANIE

Réunis en assemblée générale au siège social à Blagnac, les 95 membres de la Chambre de commerce et d'industrie de région Occitanie issus du récent scrutin consulaire, ont élu Jean-François Rezeau président de la CCI de région. Il sera entouré d'un bureau de 17 membres comprenant : André Deljarry (CCI Hérault), premier vice-président auquel s'ajoutent les vice-présidents de droit que sont les présidents des CCI territoriales : Josiane Gouze-Faure (CCI Ariège), Louis Madaule (CCI Aude), Dominique Costes (CCI Aveyron), Éric Giraudier (CCI Gard), Patrick Piedrafita (CCI Haute-Garonne), Rémi Branet (CCI Gers), Jean Hugon (CCI Lot), Thierry Julier (CCI Lozère), François-Xavier Brunet (CCI Hautes-Pyrénées), Laurent Gauze (CCI Pyrénées-Orientales), Michel Bossi (CCI Tarn) et Pascal Roux (CCI Tarn-et-Garonne) ; Alain Rabary (CCI Haute-Garonne), trésorier ; Katy Garcia (CCI Hérault), trésorière adjointe ; Michel Colombie (CCI Tarn) et Isabelle Macip-Verhli (CCI Gard) secrétaires.



CHRISTOPHE POINSON NOMMÉ DIRECTEUR DE LA SCOLARITÉ INCLUSIVE DE L'ASEI

Reconnue d'utilité publique, l'ASEI accompagne chaque année 10 000 personnes en situation de handicap au sein de ses 106 établissements. Forte de 145 enseignants, l'association basée à Ramonville Saint-Agne accompagne ainsi chaque année 1 772 enfants en situation de handicap sur ses trois régions d'implantation en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine, et en Ile-de-France, auxquels il faut ajouter 2 685 enfants suivis en centre médico-psychopédagogique. 66 % des enfants et jeunes accompagnés par l'ASEI sont en inclusion scolaire en milieu ordinaire. Pour favoriser la mise en place concrète de l'école inclusive pour les élèves en situation de handicap, elle vient de nommer Christophe Poinsot en qualité de directeur de la Scolarité Inclusive, poste nouvellement créé. Christophe Poinsot a été proviseur d'établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea), puis principal de collège. Il est désormais en détachement de l'Éducation nationale.

décideurs

Finances locales. Réunis en assemblée plénière le 16 décembre, les conseillers régionaux ont voté le budget primitif 2022.

Région : un budget « offensif »

3,75 Mds€ c'est le montant du budget primitif 2022 voté cette semaine par l'assemblée régionale. Un budget en « relative stabilité », selon Stéphane Bérard, conseiller régional, puisqu'en hausse de 0,26 % par rapport à l'année précédente (3,74 Mds€). Un budget également qualifié d'« offensif », compte tenu des efforts faits en matière d'investissements : le budget primitif leur consacre en effet une enveloppe de 1,3 Mds€, un montant en progression de 1,8 % en un an. Ces investissements seront financés à 54 % par des ressources propres, le reste par l'emprunt soit près de 640 M€.

SUR DE BONS RAILS

Parmi les grands chantiers qui marqueront l'année 2022, il faut noter la poursuite du Plan rail et la réouverture de lignes. Est notamment visée la ligne Montréjeau-Luchon (36 km) desservant les hautes vallées du Comminges. Fermée au trafic de voyageurs depuis 2014, cette ligne a été définie comme prioritaire dans le cadre des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité lan-

cés en 2016. La Région mobilisera au total 63,5 M€ (5 M€ en 2022) pour la réalisation des travaux qui démarrent cette année, avant une réouverture prévue à l'été 2023. La Région a également décidé de financer l'achat de trois rames Régiolis bimode à hydrogène pour un montant de 52 M€ (dont 10 M€ apportés par l'Etat via l'Ademe). La première de ces rames, produites par Alstom notamment sur le site de Tarbes pour ce qui concerne la chaîne de traction, sera testée sur cette ligne à partir de 2023 avant une mise en service à l'horizon 2025. Concernant les LGV, la présidente de région Carole Delga espère voir aboutir d'ici la fin de l'année le projet d'ordonnance qui doit permettre d'ici à mars 2022 la création des établissements publics locaux qui porteront les financements.

Le Plan rail est une des déclinaisons du Pacte vert que la Région a adopté pour accélérer la transition énergétique et écologique de l'Occitanie. Ce Pacte vert concentre 2,2 Mds€ des financements régionaux cette année. Une autre de ces déclinaisons est la priorité mise

sur le développement des énergies décarbonées. C'est le sens des investissements réalisés à notamment à Port-La Nouvelle. La construction du quai lourd éolien, qui servira à la construction, l'assemblage, l'installation et la maintenance des éoliennes du futur parc éolien, a été achevé en 2021. En 2022, la transformation du port continue d'avancer avec la poursuite de la construction, par la Région, des digues qui délimiteront le nouveau bassin portuaire. Elles seront livrées fin 2023. La collectivité prévoit une enveloppe de près de 129 M€ pour développer de nouveaux projets et poursuivre les travaux en cours dans les différents ports de la région.

CINQ NOUVEAUX LYCÉES

Au chapitre investissements figure également la construction de nouveaux lycées. La Région prévoit notamment, sur les prochaines années, l'ouverture de cinq nouveaux lycées à Auterive (31), Cournonterral (34) auxquels s'ajoutent deux nouveaux lycées dans l'aire Toulousaine et un à l'est de Montpellier.

30 MÉDECINS RECRUTÉS

La santé mobilise également la Région, qui, pour lutter contre les déserts médicaux, prévoit de consacrer une enveloppe de 1,25 M€ au recrutement, d'ici fin 2022, d'une quarantaine de médecins, infirmiers et sages-femmes. Jusqu'en septembre 2022, quatre appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour permettre aux collectivités intéressées de se porter candidates. Médecins, infirmiers et sages-femmes seront ensuite recrutés. Salariés du groupe d'intérêt public (GIP) associant plusieurs collectivités partenaires ainsi que des représentants des professionnels de santé, ils devront notamment assurer des visites à domicile. La Région s'est donné pour objectif le recrutement d'une trentaine de médecins d'ici la fin de l'année 2022. Des centres de santé seront ensuite créés pour accueillir le personnel médical et paramédical recruté. Un des premiers centres de santé devrait voir le jour le 1^{er} juillet 2022 à Sainte-Croix Volvestre, en Ariège.

A. B.



Stéphane Aubay, président de la FPI.

lité des citoyens est de plus en plus faible », déplore-t-il.

Réélu le 2 décembre pour un second mandat trois ans, le professionnel a de fortes ambitions à savoir notamment tout faire pour relancer la production de logements neufs dès 2022. « Il faut qu'on arrive à convaincre les élus et les services des collectivités, que le besoin de logements est bien réel », assure-t-il, qu'il s'agisse de Toulouse Métropole, du Muretain ou du Sicoval.

La FPI organisera du 11 au 13 mars son traditionnel salon du logement neuf. A. B.

Immobilier. Le président de GreenCity entame un nouveau mandat de trois ans.

Stéphane Aubay réélu à la tête de la FPI

Forte désormais de 52 membres contre 45 trois ans plus tôt, la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) Toulouse Occitanie veut plus que jamais se faire entendre. Face à une baisse sans précédent des mises en ventes et des ventes de logements neufs, les promoteurs immobiliers, dont les stocks fondent à vue d'œil, tentent en effet depuis des mois de mobiliser élus et opinion publique sur les risques que cette situation fait peser sur le BTP, rappelant qu'un logement, ce sont deux emplois dans la filière.

La raréfaction du foncier et des permis de construire délivrés au compte-gouttes expliquent, selon les professionnels de l'immobilier, cette pénurie de logements neufs dont la conséquence immédiate est l'envolée des prix, elle aussi sans précédent. Pourtant, tient à rappeler Stéphane Aubay, président de GreenCity Immobilier et président de la FPI Toulouse Occitanie, « la demande de logements dans l'aire urbaine de Toulouse est toujours aussi dynamique ». Situation d'autant plus paradoxale que « la capacité d'acceptabi-

Cohésion. Un millier de jeunes tirés au sort percevront un revenu de 500 € par mois.

La Haute-Garonne expérimente le revenu de base jeune

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, qui plaide depuis plusieurs années pour la mise en place d'un revenu de base, annonce le lancement de l'expérimentation sur son territoire à partir du 1^{er} mars 2022.

Le 14 décembre, les élus départementaux ont en effet adopté en assemblée la mise en place d'un revenu de 500 € maximum pour un millier de jeunes haut-garonnais âgés de 18 à 24 ans pour une durée de 18 mois. Cumulable avec les différentes aides existantes, ce revenu sera dégressif en fonction des autres revenus sur le critère du foyer fiscal de référence du jeune. Le revenu ne sera pas conditionné à la recherche active d'un emploi ou d'une formation. Pour financer cette mesure expérimentale, le Conseil départemental prévoit d'inscrire au budget 2022 une enveloppe de 9 M€.

Ce « revenu de base jeune » a pour vocation de « pallier les défaillances du système de protection sociale actuel », alors que les moins de 25 ans



Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

ne peuvent pas bénéficier du RSA, et partant, de « redonner aux jeunes confiance en l'avenir en leur donnant les moyens de se projeter, de se réaliser », indique la collectivité.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Le projet est le fruit d'un travail collaboratif avec le Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (Lisst) de l'université Toulouse Jean Jaurès, collaboration qui a permis d'en préciser les contours et d'affiner la démar-

che scientifique de l'expérimentation. Un groupe de chercheurs universitaires pluridisciplinaires est du reste chargé du suivi du panel, l'objectif étant d'évaluer scientifiquement l'impact de ce revenu de base sur la trajectoire de vie des participants. Les dimensions suivantes seront notamment analysées : l'insertion dans le logement, dans l'emploi, la participation sociale et citoyenne, le bien-être, la santé, le rapport à l'environnement, le rapport aux institutions.

La collectivité milite depuis trois ans avec 18 autres Conseils départementaux pour l'instauration d'un tel dispositif et le vote par le Parlement d'une loi d'expérimentation, un projet rejeté par l'Assemblée nationale en janvier 2019.

A. B.

Actualités

PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT AGRICOLE : L'OCCITANIE, 2^e RÉGION AGRICOLE DE FRANCE



Les premiers résultats de l'édition 2020 en Occitanie du recensement agricole, organisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont été présentés le 14 décembre par Florent Guhl, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Les premières données provisoires confirment la force de l'agriculture et la nécessité d'agir pour qu'elle gagne en attractivité et qu'elle poursuive l'amélioration et l'adaptation de ses productions. Sur les 416 000 exploitations agricoles françaises recensées, 64 300 sont implantées en Occitanie, soit 15 % des exploitations françaises. 194 000 personnes travaillent en totalité ou partiellement dans les exploitations agricoles de la région soit 7,4 % de la population active. La Région compte ainsi 77 400 chefs ou coexploitants – et 29 % de femmes – dont l'âge moyen est de 53 ans. La surface agricole utilisée en Occitanie s'élève à 3,1 millions d'ha, soit 44 % de la superficie régionale, la surface moyenne par exploitation s'établissant à 49 ha. À noter en Occitanie le poids du bio, soit une exploitation sur cinq, les surfaces cultivées en bio étant en forte croissance : plus 11 % par an en 10 ans.

en bref

Mécanique. Aucun défaut de conception n'échappe à l'entreprise 3R (Recherches et Réalisation Rémy), spécialisée dans la fabrication de machines d'essais pour le secteur de l'industrie, de l'enseignement supérieur, du génie civil ou mécanique. 3R, labellisée Origine France Garantie, affiche fièrement 80 % de parts de marché en France dans les machines de tests.

3R : l'excellence à la mode tarn-et-garonnaise

Jean-Baptiste Rémy peut être fier du chemin parcouru depuis la création de l'entreprise en 1976 par son père Henri, entrepreneur dans l'âme. Il a d'abord créé une entreprise de négoce (RPP) et inventé une machine à dérouler les fils de précontrainte utilisés dans le bâtiment. « Aujourd'hui, nous sommes encore les seuls au monde sur ce marché, il représente 5 % de notre activité. On vend ce système en Australie, en Russie... », explique Jean-Baptiste Rémy. En octobre 1987, père et fils ont lancé 3R, Jean-Baptiste Rémy venait de terminer ses études et partait pour Singapour, rejoindre le service marketing de Thomson, avec la ferme intention d'être embauché dans la multinationale. Un parcours tout tracé. « Mais, je n'avais qu'une idée en tête, je ne pensais qu'au développement de 3R », se souvient le dirigeant.

Entre temps, Jean-Baptiste Rémy a rencontré sa future épouse (NDLR : à la cantine de Thomson à Singapour). L'en-

treprise familiale allait connaître un nouvel essor.

« GÉRER DES PETITES STRUCTURES PLUTÔT QU'UN GROS BATEAU »

USR (Usinage et Soudure Rémy), RPP (Rémy Paul Pré-contrainte), RSP (Rémy Schnell Production), 3R (Recherches et Réalisations Rémy), 3I (bureau d'études), 3R Labo... toutes ces entreprises appartiennent au groupe, dont Jean-Baptiste Rémy a pris la direction en 2005, lors du départ à la retraite du fondateur. « J'aime bien cette organisation, les entités ont des activités diverses, nous avons des technologies et des fournisseurs différents ». Ces cinq sociétés emploient 80 personnes pour un chiffre d'affaires de 18 M€.

En 2009, l'entreprise a subi de plein fouet la crise des sub-primes, « il fallait trouver de nouveaux marchés et se diversifier. On a créé une machine qui permet de tester tous les matériaux : métaux, plastiques, composites, caoutchouc... » Du bas de contention aux pro-

ducts de fonderie, en passant par le nucléaire.

3R a vendu des machines chez Valéo, Faurecia, Véritas... « 400 machines en moins de 10 ans sur un marché où nous n'avions aucune légitimité, se réjouit Jean-Baptiste Rémy. C'est à ce jour, 65 % de notre activité, mon rêve est d'arriver à 30 % de parts de marché. »

« MADE IN FRANCE FIRST »

De la carte électronique à l'usinage en passant par la chaudronnerie, l'informatique, 3R fabrique tout de A à Z, seule la tôlerie est sous-traitée.

Pour vendre son matériel, Jean-Baptiste Rémy a des arguments imparables : « nos concurrents étrangers sont représentés par des importateurs, ils ne seront jamais aussi performants que nous. Sur le SAV, on est imbattables, il y a une vraie pertinence ». L'entreprise est labellisée Origine France Garantie.

« Nous sommes audités tous les ans : il faut prouver que nous avons plus de 50 % de valeur ajoutée sur nos produits



Jean-Baptiste Rémy, dirigeant de 3R.

made in France. Notre score est de 75 %.

Jean-Baptiste Rémy a toujours les mains dans le cambouis, son épouse est en charge de la partie administrative de 3R. L'entreprise s'est agrandie en 2020 sur 12 000 mètres carrés et continue à recruter des techniciens itinérants. Fierté du dirigeant et sans doute la promesse de nouveaux développements, un docteur en mécanique est venu grossir les rangs, il conçoit des machines sur toute la ligne. Dernière innovation : une machine de fatigue gigacyclique, elle a été présentée en juillet dernier à l'Élysée. L'entreprise avait été sélectionnée parmi 2 600 entreprises pour participer à la grande exposition du fabriqué en France.

« On a des commandes aux USA, en Suède... sur une machine à plus de 200 000 €. On est les seuls au monde sur ce marché, un secteur que j'aimerais développer ». Avec une longueur d'avance, c'est ainsi que Jean-Baptiste Rémy conçoit le 3R de demain.

DORISSE PRADAL

Actualité

TESALYS S'IMPOSE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS INFECTIEUX

Référence mondiale des systèmes de traitement des déchets bio-contaminés sur le site de production, la société toulousaine Tesalys poursuit sa croissance. Après avoir enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 6 % en 2020, ce dernier devrait croître de 15 % en 2021. Ses équipements sont aujourd'hui présents dans plus de 60 pays dans les cinq continents. De fait, la PME a ouvert deux nouvelles antennes à l'étranger : au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est après avoir fait ses premiers pas sur le marché américain où sa technologie a déjà été approuvée dans cinq états dont celui de New York et la Floride. En parallèle, l'entreprise basée à Saint-Jean (31) poursuit le développement du traitement sur site des déchets hospitaliers en France dans le cadre de la transition écologique prévue dans le Plan de Relance avec trois nouvelles installations en Occitanie et en Aquitaine, grâce notamment à l'aide de l'Ademe. Accompagnée par Bpifrance et la Région Occitanie, elle a levé, depuis sa création en 2012, plus de 10 M€ auprès de fonds d'investissement français. Le système de traitement des déchets infectieux sur site développé par Tesalys limite les émissions de CO₂ liées au transport et à l'incinération de ces déchets en usines. Lauréate de l'appel à projets export « Solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels » de la direction générale du Trésor, Tesalys bénéficiera d'un financement Fasep pour l'installation d'un de ces équipements en Macédoine du Nord.

en bref

Froid. Les efforts de R & D de la PME moissagaise fondée par Benoit Duparc récompensés.

Quercy Réfrigération lauréate de deux dispositifs France relance

Leader européen des solutions de froid industriel et agroalimentaire écoresponsable, avec une forte volonté de développement international, la PME tarn-et-garonnaise Quercy Réfrigération a répondu à l'appel à projets « Soutien à l'investissement Industriel dans les Territoires » mis en place par la Direction générale des entreprises (DGE) et Bpifrance. Cet appel vise à soutenir des projets d'investissement industriel dans six secteurs stratégiques : l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agroalimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie et à forte composante territoriale.

Au terme de l'appel à projets, Quercy Réfrigération a obtenu le soutien de l'Etat pour l'un de ces projets d'investissement industriel. Le premier d'un montant global de 1 395 000 €, soutenu par France relance à hauteur de 300 000 €, a pour

objectif la création d'une entreprise de fabrication française de groupe de refroidisseurs industriels dernière génération, plus économique en énergie et plus respectueuse de l'environnement. L'Eco-Chiller – c'est son nom – offre une diminution de 50 % des besoins en énergie et des nuisances sonores, garantit le maintien de la performance énergétique tout au long de la vie du groupe de froid. L'Eco-Chiller permet également de réduire l'utilisation d'éléments polluants difficilement recyclables. Ce projet industriel permet en outre de développer l'emploi et les compétences sur le territoire.

Répondant à l'appel à candidatures pour sélectionner des projets à l'export portés par des entreprises françaises dans le domaine de la décarbonation des services essentiels lancé par la direction générale du Trésor, le savoir-faire de Quercy Réfrigération fait éga-

lement partie des 19 lauréats pour l'appel à projets export « Solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels » d'un montant global de 8,8 M€ pour sa solution HD Cold pour le stockage et la conservation des denrées en chambres froides en Ouzbékistan.

Créée en 2007, à Moissac, Quercy Réfrigération est spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation dans les domaines arboricoles, agroalimentaires, vinicoles...

En 2013 l'entreprise a développé le système HD Cold qui permet de conserver des fruits en chambre froide pendant plusieurs mois avec une qualité optimale en limitant les traitements chimiques. Il permet également, grâce à son fort taux d'hygrométrie de réduire l'apparition des maladies.

Quercy Réfrigération a



Benoit Duparc, dirigeant de Quercy Réfrigération.

investi dans la station fruitière la Moissagaise afin de constituer un laboratoire grandeur nature destiné à pousser les tests et affiner les solutions. Le site dispose également d'un laboratoire de R & D équipés d'outils de mesures des propriétés organoleptiques et de contrôle de l'évolution de la qualité des fruits et légumes conservés lors des essais.

Recherche. TWB veut devenir le leader européen des biotechnologies industrielles.

TWB inaugure ses nouveaux locaux

Afin d'accompagner sa croissance et le développement de ses activités, TWB, Unité mixte de service dédiée au développement des biotechnologies industrielles, vient de s'installer dans de nouveaux locaux. Après deux ans de travaux, un nouveau bâtiment de 3 300 m² est sorti de terre. Il abrite l'ensemble de ses services supports ainsi que ses plateformes technologiques et héberge cinq start-up. Au cœur du campus de l'Insa Toulouse, à proximité de ses partenaires TBI et Critt Bio-Industries, le bâtiment de TWB s'inscrit dans un lieu d'enseignement supérieur et de recherche dont 15 000 m² sont dédiés aux biotechnologies industrielles, formant ainsi un complexe unique en Europe.

D'un montant total de 6,5 M€, les nouvelles installations de TWB ont été financées : à hauteur de 3,9 M€ dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 : État (1,3 M€), Région Occitanie (1,3 M€), Toulouse Métropole (1,3 M€) ; à hauteur de 2,6 M€ par Toulouse Campus, sous l'égide de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, grâce aux intérêts ANR générés.

UN NOUVEAU SITE ADAPTÉ À LA CROISSANCE DE TWB ET SES ACTIVITÉS

Le site se divise en deux bâtiments distincts reliés par des couloirs et patios arborés : l'un, déjà existant, a été rénové



et abrite désormais l'ensemble des bureaux des services supports (direction, gestion, logistique, communication...) et des projets de TWB ; l'autre a été entièrement créé pour répondre aux besoins spécifiques des plateformes technologiques et des laboratoires projets de TWB.

Grâce à ces locaux supplémentaires, TWB envisage de déployer certaines de ses installations et d'en acquérir de nouvelles pour pouvoir proposer des services complémentaires. Cinq jeunes pousses sont d'ores et déjà hébergées et accompagnées sur le site : Pili, iMean, BioC3, Aviwell et Lantana Bio. TWB a d'ailleurs fait le choix de réserver jusqu'à 15 % de son espace à ces jeunes entreprises qui disposent chez TWB de leurs propres bureaux et laboratoires et ont accès à l'ensemble des espaces communs. Le bâtiment héberge au total plus de 120 personnes dont une quarantaine constituant le personnel des start-up.

L'emplacement des nouveaux locaux de TWB se veut stratégique pour le développement de la filière des biotechnologies industrielles à Toulouse et son rayonnement à l'international.

TWB participe en effet largement aux programmes de stratégies d'accélération portés par l'Etat français. Ainsi, avec ses partenaires TBI et le Critt Bio-industries, TWB a été labellisé en tant qu'un intégrateur industriel dénommé TIBH (Toulouse Industrial Biotechnology for Health). Dans le cadre de l'appel à projets ANR Grand Défi Biomédicaments, trois projets impliquant TIBH et des partenaires industriels et académiques ont été retenus et financés (BiopRNA, PHAEOMAbs et Magi@Line).

Malgré le contexte sanitaire et la fermeture totale de ses installations pendant plus de deux mois, TWB a atteint un chiffre d'affaires de 7,3 M€ en 2020 (8,4 M€ en 2019) et conduit 61 projets de R & D

dont 30 nouveaux (soit 214 au total depuis 2012). Grâce à son modèle économique unique, la structure se différencie en France et en Europe par la qualité de son offre technologique et de ses services. Elle compte aujourd'hui plus de 80 collaborateurs qui contribuent à son succès. En accélérant le développement de la recherche publique vers les applications industrielles, TWB soutient des projets de R & D collaboratifs publics/privés des plus performants en France.

TWB, LE TREMPLIN DES START-UP EN BIOTECHNOLOGIES

TWB accompagne les start-up dans leur développement, du laboratoire jusqu'à l'échelle préindustrielle. Notamment, TWB peut offrir un hébergement à de jeunes sociétés, mettant à leur disposition ses plateformes technologiques de pointe ainsi que son expertise scientifique. La collaboration des start-up avec TWB leur permet d'obtenir rapidement des preuves de concept et de consolider une série de premiers résultats. Résultats qui, par effet de levier, leur ouvrent l'accès à des financements spécifiques (Bpifrance, Ademe,...) et/ou à des levées de fonds auprès d'investisseurs privés permettant le développement de leur activité. Ainsi, au total, plus de 250 M€ ont été levés par les start-up accompagnées par TWB depuis 2012.

A. B.

Recrutement. Les deux structures promettent d'accélérer les synergies communes.

Pôle emploi et Prism'emploi renforcent leur partenariat en local

En mai dernier, Pôle emploi et Prism'emploi signaient un accord-cadre national d'une durée de trois ans pour renforcer leur coopération. Ce faisant, l'opérateur public et l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles soit 90 % du chiffre d'affaires de la profession, s'engageaient à « mobiliser conjointement leurs ressources et leurs expertises pour améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires » et ainsi mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

C'est la déclinaison locale de cette convention que viennent de signer à Balma le 8 décembre Thierry Lemerle, directeur

régional de Pôle emploi, d'un côté, Joël Évrard et Matthieu Ourliac, respectivement président et vice-président de Prism'emploi Occitanie, de l'autre.

Cet accord-cadre régional s'articule autour de quatre axes majeurs. Il s'agit en premier lieu de « développer les relations entre les réseaux de Pôle emploi et de la branche du travail temporaire et du recrutement pour contribuer à une meilleure connaissance de leurs offres de services respectives. » Pour ce faire, les deux parties communiqueront au sein de leur réseau et organiseront des réunions d'information. Les représentants territoriaux d'Akto, l'Opcō de la branche du travail temporaire, et du Fonds d'action sociale du

travail temporaire (FASTT), seront étroitement associés à ces rencontres.

Cette convention de partenariat vise également à « faciliter et fluidifier le sourcing de candidats, en accordant une importance particulière aux demandeurs d'emploi en situation de handicap et aux personnes les plus éloignées de l'emploi. »

Pôle emploi et Prism'emploi s'engagent également à « agir sur les offres d'emploi difficiles à pourvoir, notamment par la co-organisation d'actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés. »

Enfin, les deux organisations promettent d'agir de concert pour « favoriser les reconver-

sions des demandeurs d'emploi, en mobilisant les outils de formation disponibles. »

Près de 300 000 offres d'emploi sont chaque année déposées à Pôle emploi Occitanie dont 20 % par les établissements de travail temporaire.

On comptait en région en 2020 quelque 53 937 salariés intérimaires en équivalent temps plein répartis sur les 864 agences d'emploi présentes sur le territoire. « Si nous rapprochons ce chiffre des 600 000 demandeurs d'emploi sur l'Occitanie, nous pouvons réfléchir à une meilleure adéquation entre les compétences proposées par les demandeurs d'emploi et celles demandées par les entreprises du secteur », affirme Joël Évrard. A. B.

en bref

Actualités

L'ISAE-SUPAERO RÉHABILITE SES BÂTIMENTS

Leader mondial de l'enseignement supérieur en ingénierie aérospatiale, l'Isae-Supaero entame d'importants travaux de rénovation sur son campus toulousain de 19 hectares. Lauréat du plan de relance 2020-2022 lancé par le Gouvernement, le programme de rénovation énergétique des bâtiments de l'Institut vise à rendre le campus plus durable et responsable. Il devrait notamment permettre à terme un gain d'énergie de 67 %. Au total, six opérations seront menées en site occupé et s'échelonneront jusqu'à la fin 2022. La première étape de cette réhabilitation de plus de 11,9 M€ vise l'accroissement de la performance énergétique du campus et la réduction de son empreinte carbone.

PREMIÈRE CERTIFICATION BBCA POUR UNE RÉSIDENCE D'URBIS RÉALISATIONS

Urbis Réalisations vient d'obtenir pour la première fois le label BBCA pour la construction d'une résidence pour jeunes actifs à Toulouse. Le 23 novembre en effet, l'Association pour le développement du bâtiment bas carbone (BBCA) a dévoilé lors de son Forum 2021, les territoires, les maîtres d'œuvre et les programmes bas carbone exemplaires. Parmi ces derniers, Urbis Réalisations s'est vu décerner la plus haute distinction en obtenant la certification BBCA niveau Excellence. Situé à Montaudran, dans la ZAC Malepère, le projet fraîchement certifié d'Urbis Réalisations, fruit d'une collaboration avec Adoma, filiale de CDC Habitat, comprend une résidence de 121 logements à destination de jeunes actifs dont la livraison est prévue au 3^e trimestre 2022.

INFORSUD TECHNOLOGIES, LABELLISÉ « EXPERT CYBER » PAR LA PLATEFORME CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Déjà référencée sur la plateforme cybermalveillance.gouv.fr, Inforsud Technologies, PME toulousaine, a obtenu, suite à un audit réalisé par l'Afnor, la certification Expert Cyber pour l'ensemble de l'entreprise, certifiant son expertise technique et sa transparence. L'entreprise répond à une forte demande d'accompagnement en cybersécurité, en hausse de 33 % en 2020, et s'attend à doubler le nombre de ses prestations et interventions sur 2022.

IMPLANTATION DE LA PREMIÈRE ENTREPRISE ADAPTÉE EN MILIEU CARCÉRAL À MURET

L'association toulousaine Envoi Insertion et Handicap vient d'ouvrir au centre pénitentiaire de Muret la première entreprise adaptée en milieu carcéral. Elle permet à des détenus en situation de handicap de reprendre un travail. L'entreprise adaptée a ainsi démarré le 29 novembre une activité de démantèlement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Cette expérimentation, rendue possible par la Loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a pour objectif de donner un accès au travail aux personnes incarcérées en situation de handicap et d'introduire une nouvelle démarche d'accompagnement social et professionnel favorisant leur réinsertion. 10 établissements pénitentiaires en France, dont celui de Muret, ont été retenus pour le déploiement d'entreprise adaptée in situ.

La collecte et le traitement DEEE sont une activité historique d'Envoi Insertion et Handicap. Chaque année, ces équipes traitent près de 100 tonnes de DEEE avec la labellisation Ecologic. « Au total, nous prévoyons de créer 12 emplois, dont huit emplois de détenus en situation de handicap. L'activité doit permettre le démantèlement de plus de 268 tonnes de DEEE, soit 124 tonnes la première année puis 144 tonnes la seconde année », précise Thierry Pajaud, directeur d'Envoi Insertion et Handicap.

EN IMAGES

Artilect, open-lab collaboratif,

Innovation. Le premier Fablab de France a déménagé en centre-ville dans un nouvel espace de



En partenariat avec l'IsdaT (l'institut des arts et du design de Toulouse, anciennement les Beaux-arts), Artilect accueille des cours du Studio Les communs animés par la designer Nathalie Bruyère qui travaille actuellement avec ses étudiants autour de la thématique de mobilité du futur avec, en notion de fond, les enjeux du design comme la réparabilité, et le réemploi. La proximité géographique avec l'école permet à ces étudiants en design d'avoir accès à la chaîne de production numérique et d'y développer leur projet. Une fois formés à leurs utilisations, les étudiants ont librement accès aux outils pour matérialiser leurs travaux avec la création de prototypes...

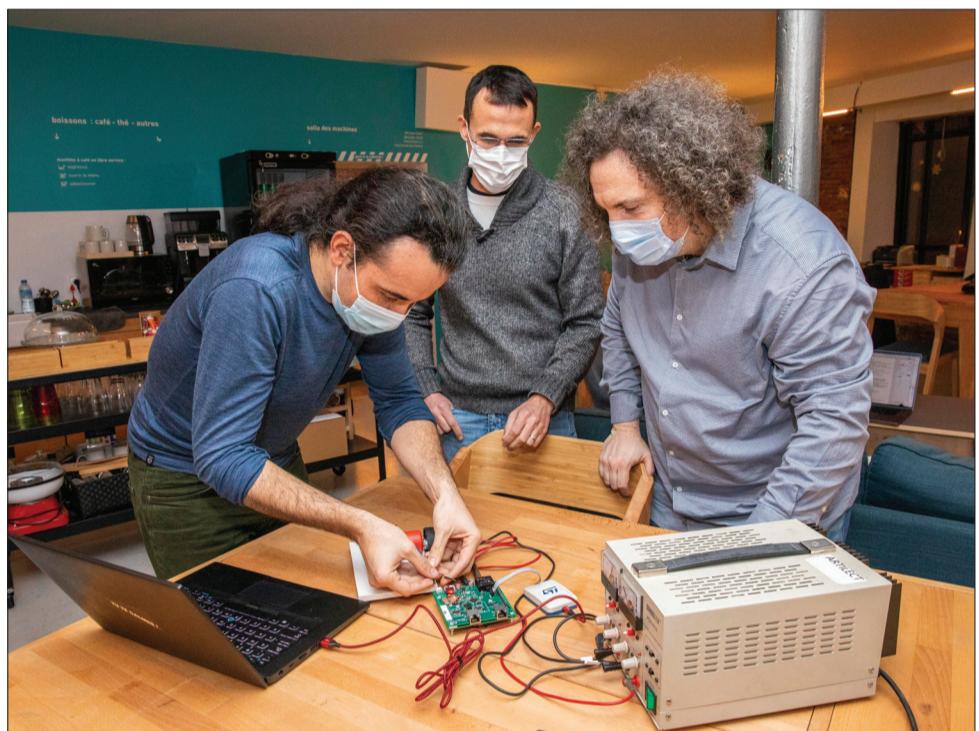


Artilect a ouvert un espace de coworking. Des étudiants, travailleurs indépendants, viennent à la journée ou à la demi-journée comme ici, les membres de la start-up UpFiner (dans le domaine du hardware) qui se réunissent une fois par semaine depuis deux mois chez Artilect. Des réunions informelles de membres passionnés et curieux tels que le lab musique et le lab tronic permettent d'échanger autour de thématiques communes comme ici autour de la création « Color box », une boîte à rythme originale et unique prototypée au sein du Fablab par Alexandre.

EN IMAGES

investit le cœur de Toulouse

créativité plus accessible au grand public. Véritable tiers-lieu, il déploie ses activités sur 300 m².



Les rendez-vous des Super Lundi ont laissé place à What do you fab, un rendez-vous mensuel – le premier lundi de chaque mois – qui donne la parole à trois personnes pour faire découvrir trois projets innovants à de futurs adhérents ou à la communauté de makers comme ici un enseignant-chercheur venu faire découvrir sa création open source « Owntech.org » qui représente une application pratique d'une alimentation reprogrammable adaptée pour les énergies renouvelables. Une adhésion de 39 € à l'année donne accès à l'ensemble des machines.

Il y a un an, ouvrait le nouveau spot d'Artilect, niché 10 rue Tripière à Toulouse où Paule de Viguier a vécu au XVI^e siècle. Le premier « Fabrication Labotory » de France labellisé par le MIT est né en 2009 d'un projet fédéré par Nicolas Lassabe, docteur en informatique, aujourd'hui président de la structure. L'idée était, à sa création, de rendre possible l'invention et l'innovation en donnant accès à des outils de fabrication numérique. Après 10 ans à développer l'association à but non lucratif dans une magnifique halle, allée Maurice Sarraut dans le quartier de la Patte-d'oie devenue, à l'époque, un lieu de curiosité incontournable et site d'événementiel avec l'organisation du FabLab festival notamment, une nouvelle page s'ouvre en centre-ville plus accessible au grand public. Un des points forts de ces fablabs est la mutualisation des coûts. Fort d'un investissement de plus de 100 000 € dans l'achat de machines numériques, les membres et clients peuvent avoir accès aux matières premières et à de nombreux équipements ce qui rend très accessible la création, l'innovation et le prototypage grâce aux découpes laser, imprimantes 3D, machine à sublimation d'objets, une CNC métal et une bois, des machines à coudre, une machine à découpe vinyle, un traceur, un banc d'électronique. Artilect réinvente son modèle économique avec en plus de l'espace de création numérique, un espace de coworking, un Fab Café, une offre de formation, et des espaces d'accueil événementiel. L'activité y est plus riche, des ateliers et conférences sont proposés pour tout public et tout âge en semaine et le week-end tels des ateliers pour enfants pour fabriquer de la décoration de Noël.

TEXTES ET PHOTOS
LYDIE LECARPENTIER



La cave des belles idées date du XII^e siècle. Elle est aménagée pour accueillir des ateliers de formation ou des événements tels que des sessions de team building. Ici, avec des membres de l'association, un essai d'acoustique est effectué avec un instrument innovant au doux nom d'exciteur.

Toute l'équipe
du journal
vous souhaite de

*très belles fêtes
de fin d'année*

La Gazette du **Midi**
MIDI-PYRÉNÉES



Opinions

PAR JACQUES DE PANISSE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE, GÉRANT ET ASSOCIÉ OPTIGESTION

Un nouveau monde

Depuis plusieurs mois, un nouveau « monde réel » s'impose à nous. Les anciens postulats ne semblent plus pertinents tandis que les moyens d'intervention classiques ne produisent plus les effets attendus. Le confinement en urgence a occasionné des perturbations dans de nombreuses organisations et des modifications de comportement qu'il est encore difficile de pleinement appréhender. Les politiques monétaires ont témoigné des plus grandes largesses qui produiront, peut-être, une prépondérance de bénéfices. Les aides distribuées ont favorisé des réactions dont on mesure encore mal l'étendue.

Une complexité nouvelle s'empare des problématiques et toute anticipation s'avère avant tout incertaine.

Les logiques ne sont plus les mêmes et les hésitations de la Banque Centrale américaine, à elles seules, illustrent clairement l'impuissance du monde économique à comprendre les nouveaux rouages en place.

Ce décalage à l'origine d'une lisibilité réduite peut paraître préoccupant. En effet, les décideurs ont déjà de sérieux paradoxes à gérer, signalons notamment un endettement mondial qui atteint des plus hauts historiques alors que nous sommes à la veille d'innovations considérables autour de la blockchain, de l'intelligence artificielle, de l'ADN, de la robotique, de la transition énergétique... qui vont impliquer des investissements colossaux. Pourtant depuis le début de l'année les sociétés américaines ont consacré 1 100 milliards de dollars à des rachats de titres.

Ces observations nous conduisent à penser que les taux d'intérêt réels vont demeurer négatifs, du moins très bas, pendant long-

temps afin d'accompagner les investissements qui s'imposent, de ménager des États et des entreprises très endettées, d'éviter une crise majeure du monde obligataire. L'inflation future, qu'elle soit modérée



ou plus soutenue, pourrait être perçue comme salutaire. Elle devrait alléger l'impact du coût de la dette, encourager l'investissement et d'une certaine façon nourrir la croissance. À ce titre, il nous semble qu'elle ne sera que modérément contrée par les banques centrales.

Sur les marchés financiers la situation est également singulière. Les principaux acteurs à l'origine des mouvements de marché sont des algorithmes de trading qui exploitent toute situation susceptible d'accroître la volatilité. Parmi les acteurs, se trouvent également des particuliers, jeunes, qui ont découvert la bourse durant le confinement. Ils agissent souvent en meute et cherchent à contrer les experts de Wall Street avec des martingales bien pensées qui produisent le plus souvent leur effet. Les errements du marché sont, de ce fait, le produit de comportements qui ne se préoccupent guère du moyen/long terme. Il s'agit d'exploiter, voire de favoriser, des écarts de cours pour géné-

rer un profit. La planète financière ne cesse de s'accroître. Il est intéressant d'identifier les métriques à l'origine de son ascension. Depuis 10 ans, la hausse du principal indice d'actions aux États-Unis, le S&P 500, est constituée à 31 % par la croissance des résultats, à 7 % par les dividendes, à 41 % par les rachats d'actions, à 21 % par la croissance des valorisations. 2/5e de la progression du cours se fondent sur les résultats et les dividendes qui constituent pourtant la véritable performance économique de la société. Les rachats d'actions permettent d'améliorer le bénéfice par action. S'ils déclenchent une vraie hausse du cours, celle-ci résulte de l'arithmétique (réduction du nombre d'actions en circulation) et non de la création d'une valeur ajoutée de l'entreprise.

La progression de la valorisation est significative mais se justifie du fait de la forte baisse des taux d'intérêt.

Cette analyse reflète la financiarisation croissante des économies qui explique le pouvoir omnipotent des banques centrales. Il est probable qu'elles vont devoir déployer de nouveaux concepts et de nouveaux outils pour accompagner des économies confrontées à de nouveaux défis.



Filière

Rien ne semble plus l'arrêter. Airbus engrange semaines après semaines de nouvelles commandes. Après Qantas, qui a passé commande de 134 avions, c'est Air France KLM qui vient de signer pour l'acquisition d'une centaine de nouveaux appareils, sans compter les options. L'avionneur européen, selon les spécialistes, s'installe, et pour longtemps, dans le fauteuil du leader mondial, faute pour son concurrent américain d'avoir su moderniser et étoffer sa gamme. De bonnes nouvelles pour l'économie occitane, dont l'Insee rappelait récemment l'exposition extrêmement forte à ce marché. Faut-il en conclure que le pire est derrière nous ? C'est ce qu'assure le directeur général de Safran cette semaine dans les colonnes du *Monde*, lequel prévoit un retour au niveau d'avant-crise dès 2024. Un optimiste loin d'être unanimement partagé dans la filière, si l'on se réfère aux difficultés que connaissent encore certains gros sous-traitants, à l'image de Figeac Aéro, lequel, très violemment affecté par la crise économique résultant de la pandémie, est toujours en négociation en vue d'une recapitalisation. À suivre.

A. B.

edito

Vient de paraître

LA FRANCE SOUS NOS YEUX,
ÉD. LE SEUIL, DE JEAN-LAURENT
CASSELY ET JÉRÔME FOURQUET

Qu'ont donc en commun les plateformes logistiques d'Amazon, les émissions de Stéphane Plaza, les restaurants de kebabs, les villages de néoruraux dans la Drôme, l'univers des coaches et les boulangeries de rond-point ? Rien, bien sûr, sinon que chacune de ces réalités économiques, culturelles et sociales occupe le quotidien ou nourrit l'imaginaire d'un segment de la France contemporaine. Or, nul atlas ne permet de se repérer dans cette France nouvelle où chacun ignore ce que fait l'autre. L'écart entre la réalité du pays et les représentations dont nous avons hérité est dès lors abyssal, et, près d'un demi-siècle après l'achèvement des Trente glorieuses, nous continuons à parler de la France comme si elle venait d'en sortir. Pourtant, depuis le milieu des années 1980, notre société s'est métamorphosée en profondeur, entrant pleinement dans l'univers des services, de la mobilité, de la consommation, de l'image et des loisirs. C'est de la vie quotidienne dans cette France nouvelle et ignorée d'elle-même que ce livre entend rendre compte à hauteur d'hommes et de territoires.

La France sous nos yeux, de Jean-Laurent Cassely et Jérôme Fourquet, vient de recevoir le Prix du Livre d'Economie 2021.



le regard de Faro

RÉFORME DES RETRAITES : LE PATRONAT VEUT TROIS RÉGIMES DISTINCTS.



PAR DANIEL MINGAUD, avocat à la cour, spécialiste en droit du travail

Prime inflation : décryptage du « cadeau de Noël » aux salariés

Le 21 octobre dernier, le Premier ministre, pour éviter la grogne sociale en cette fin d'année (« vacciné » après le mouvement des Gilets Jaunes!), annonçait la distribution d'une prime « inflation », destinée à limiter les effets de la hausse à la pompe et, plus largement, des prix de certains produits, sur le pouvoir d'achat de près de 38 millions de Français.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle, au mécanisme particulièrement novateur, prévu par l'article 13 de la loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021, et dont les dernières précisions viennent d'être dévoilées le 2 décembre 2021 sur le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (Boss). <https://boss.gouv.fr/portail/acceuil/mesures-exceptionnelles/questions-reponses-versement-de.html>

BÉNÉFICIAIRES

L'indemnité « inflation » s'adresse à toute personne âgée d'au moins 16 ans au 31 octobre 2021, sous conditions de ressources, qu'elle soit salariée, retraitée, travailleur indépendant, demandeur d'emploi, alternant, intérimaire ou encore stagiaire percevant une gratification supérieure à la gratification légale minimale.

Concernant les salariés, sont concernés tous les salariés (en activité, en congé maladie, en congé maternité ou encore en arrêt de travail) percevant moins de 2 000 € nets par mois, employés courant octobre 2021, quelle que soit la durée de leur emploi et du travail, et ce, même si le contrat de travail a été rompu



Daniel Mingaud, avocat à la cour, spécialiste en droit du travail.

depuis.

Ainsi, un salarié ayant un contrat de travail débutant le 1^{er} septembre 2021 et se terminant le 15 octobre 2021 est éligible à la prime inflation, tout comme celui engagé le 18 octobre 2021 ayant quitté les effectifs le 22 du même mois.

MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Forfaitaire, le montant de la prime inflation s'élève à 100 € exonérés de charges sociales et d'impôt sur le revenu, et sera versé, en une fois, pour les salariés en décembre 2021, et si « impossibilité pratique », au plus tard le 28 février 2022.

SALAIRE PRIS EN COMPTE

Le plafond de rémunération s'appréciera en fonction de la rémunération mensuelle moyenne brute perçue entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021, avant application du prélèvement à la source. En pratique, les salariés qui bénéficieront de cette prime devront percevoir une rémunération moyenne brute inférieure à 2 600 €, heures supplémentaires comprises.

Les primes de fin d'année (13^e mois), à l'exception de celles lissées sur l'année, ne



seront pas prises en compte dans ce calcul, ni les indemnités d'activité partielle, ni même les éléments de rémunération exonérés de cotisations et contributions (tels que les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat – PEPA).

VERSEMENT DE LA PRIME

Il appartient à l'employeur de verser cette prime aux salariés. Elle devra figurer sur le bulletin de décembre 2021, sous le libellé « Indemnité Inflation – Aide exceptionnelle de l'Etat » pouvant être abrégé en « Indemnité inflation ».

REMBOURSEMENT DES EMPLOYEURS

L'État remboursera intégralement les employeurs du montant des indemnités qu'ils auront versées. En pratique, les employeurs déclareront le versement des primes (via la DSN, à l'instar de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) et les déduiront des cotisations sociales dues au titre de la même paie, dès

le mois suivant.

Un léger décalage de trésorerie de 5 à 20 jours pourra être observé entre le paiement de la prime et les déductions de cotisations sociales.

CAS PARTICULIERS DES SALARIÉS EN CONTRATS COURTS ET MULTI-EMPLOYEURS

Chaque salarié ne peut percevoir qu'une seule fois l'indemnité inflation. Aussi, le salarié multi-employeurs recevra l'indemnité auprès de son employeur principal, c'est-à-dire :

- L'employeur auprès duquel le salarié est toujours employé à la date du versement,
- À défaut, l'employeur avec lequel le salarié a eu, au cours du mois d'octobre 2021, le contrat de travail dont la durée était la plus importante
- Enfin et dans le cas où la quotité de travail est égale entre les différents employeurs, l'employeur avec lequel la relation de travail s'est terminée en dernier.

Pour percevoir l'indemnité, deux cas de figure :

- Pour les salariés qui ont pu cumuler, au cours du mois d'octobre 2021, au moins 20 heures de travail auprès de leur employeur principal, aucune démarche ne leur sera demandée pour bénéficier de la prime que lui versera, par défaut, ce dernier.
- Pour les autres, en revanche, il leur appartiendra de se « déclarer » auprès de leur employeur principal pour en pouvoir la toucher.

En tout état de cause, et pour éviter des doubles versements, tous les salariés multi-employeurs seront tenus d'informer leurs autres employeurs (susceptibles de leur verser l'indemnité).

Pour les guider dans ces démarches, il appartient aux employeurs de communiquer à leurs salariés (et ses ex-salariés qui ont travaillé en octobre mais qui ont quitté l'entreprise depuis) un formulaire de signalement, avec délai de réponse à respecter, au-delà duquel en cas de défaut de réponse du salarié dans le délai imparti, ils ne seront pas tenus responsables du double paiement (Boss, QR B. 7).

Mieux vaut se conformer strictement au mécanisme particulier de cette réglementation, puisqu'il est d'ores et déjà prévu que l'Urssaf, comme en matière d'activité partielle, procède à des contrôles sur les sommes versées par l'employeur.



NOËL

Qui aurait pu croire qu'un jour évoquer Noël en France serait un acte de résistance ? Résistance à la Commission européenne qui, dans un document interne très

orwellien, invite à proscrire toute référence à Noël pour lutter contre les « stéréotypes » au nom d'une « communication inclusive ». L'idée de Noël, que personne n'est obligé de partager, n'est jamais aussi forte et populaire que lorsqu'elle s'oppose à la bêtise des hommes et à la tentation, toujours présente, de leur tyrannie. Contre le wokisme restons éveillés !

JOYEUX NOËL !

THIERRY CARRÈRE
AVOCAT À TOULOUSE,
ANCIEN BÂTONNIER

Agenda

SOLIDARITÉ AVEC LES AVOCATS AFGHANS : LE FONDS DE DOTATION DU CNB FAIT UN APPEL AUX DONS

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme, le Conseil national des barreaux relaie l'appel à la générosité de son fonds de dotation en soutien aux avocats et défenseurs des droits afghans réfugiés en France. Le CNB poursuit ainsi sa mobilisation auprès des défenseurs des droits afghans. Le fonds de dotation du Conseil national des barreaux a reçu de la préfecture de Paris une autorisation d'appel à la générosité valable jusqu'au 24 novembre 2022. Les fonds récoltés permettront au fonds de dotation, directement ou par son intermédiaire, de mettre en place des actions

humanitaires auprès des avocats et défenseurs des droits afghans réfugiés en France ; accompagner les avocats afghans et défenseurs des droits dans leur accès à la profession d'avocat en France. Dès à présent, la participation à la campagne de mobilisation, en vue de renforcer le soutien matériel, financier et humain à destination des défenseurs des droits afghans en France, peut se faire sur la plateforme dédiée.



PAR L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION OCCITANIE

L'exonération des dons familiaux de sommes d'argent

Les dons de somme d'argent au profit de membres du groupe familial peuvent être exonérés de droits d'enregistrement dans une certaine limite.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE EXONÉRATION ?

Cette exonération s'applique aux dons en argent réalisés par une personne physique âgée de moins de 80 ans au jour de la transmission à un bénéficiaire majeur ou mineur émancipé. Le don doit être fait :

- soit à un enfant;
- soit à un petit-enfant;

- soit à un arrière-petit-enfant;
- soit à défaut d'une telle descendance, d'un neveu ou d'une nièce;
- soit à un petit-neveu ou petite-nièce venant par représentation d'un neveu ou d'une nièce précédé des

QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF ?

Sont concernés les dons de sommes d'argent effectués en pleine propriété par chèque, virement, mandat ou remise d'espèces.

L'exonération de droits d'enregistrement d'un montant maximal de 31 865 € s'applique pour un même donneur à un même donataire renouvelable tous les quinze ans.

En cas de donations successives, les règles fiscales relatives au rappel des donations passées depuis moins de quinze ans ne sont pas applicables pour l'application de la présente exonération.

Par ailleurs, l'exonération au titre de ces dons se cumule avec les abattements de droit commun auxquels peuvent prétendre les bénéficiaires.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES ?

La forme de la liberalité n'a aucune incidence pour bénéficier de l'exonération. Ce peut être un acte notarié, un acte sous seing privé ou encore un don manuel. En présence d'un acte, un enregistrement sera

nécessaire. À défaut d'acte, une déclaration devra être faite auprès de l'administration fiscale (imprimé n° 2735), ou, depuis le 30 juin 2021, via l'espace personnel du contribuable sur impots.gouv.

Pour plus de détails, contactez votre expert-comptable.



1, Boulevard des Récollets, CS 97802,
31078 Toulouse Cedex 4 – Le Belvédère.
Tél. 05 61 14 71 60 – www.oec-occitanie.org

Consommation. La loi 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat contient un grand nombre de mesures disparates. Revue de détail.

Loi Climat, ce qu'il faut retenir

La loi Climat du 22 août 2021, « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », prévoit un grand nombre de nouvelles mesures en faveur des consommateurs.

AFFICHAGE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES BIENS ET SERVICES

L'affichage de l'impact environnemental des biens et services pour l'information des consommateurs a été initialement prévue par la loi Agec (loi 2020-10 anti-gaspillage et économie circulaire) pour entrer en vigueur en 2022 à titre facultatif.

La loi Climat modifie le calendrier de cette disposition. Elle prévoit une phase d'expérimentation de cinq ans à l'issue de laquelle l'affichage sera obligatoire pour les biens et services dont la liste devra être définie par décret.

L'expérimentation concerne les secteurs du textile d'habillement, des produits alimentaires, de l'ameublement, de l'hôtellerie et des produits électroniques.

La phase d'expérimentation est destinée à évaluer la méthodologie de calcul de l'impact environnemental et les modalités de l'information au consommateur (marquage, étiquetage ou tout autre procédé, visible ou accessible, en

particulier au moment de l'achat).

L'impact environnemental sera apprécié au regard de l'émission de gaz à effet de serre, des atteintes à la biodiversité, de la consommation d'eau et d'autres ressources naturelles. Il tiendra également compte des productions externalisées, en particulier pour les produits agricoles, sylvicoles et alimentaires.

L'obligation d'affichage sera sanctionnée par une amende administrative de 15 000 € (3 000 € pour une personne physique). L'utilisation ou la publication d'un affichage non conforme seront sanctionnées de la même amende.

OBLIGATION DE FOURNIR DES PIÈCES DÉTACHÉES

La loi Climat élargit à de nouveaux secteurs d'activité les obligations relatives aux pièces détachées prévues par la loi pour l'économie circulaire.

À compter de 2022, fabricants et importateurs doivent informer les vendeurs de la période au cours de laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits seront disponibles sur le marché. Le vendeur en informe le consommateur par écrit lors de l'achat du bien (code de la consommation, article L 111-4).

Fabricants et importateurs devront assurer la disponibilité des

pièces détachées pendant la période de commercialisation du produit et pendant une période minimale complémentaire de cinq ans après la date de mise sur le marché de la dernière unité produite.

La loi pour l'économie circulaire visait ainsi les fabricants d'équipements électroménagers, de petits équipements informatiques et de télécommunications, d'écrans et de moniteurs.

À compter de 2023, cette obligation est étendue par la loi Climat aux fabricants et importateurs d'outils de bricolage et de jardinage motorisés, d'articles de sport et de loisirs, de bicyclettes, de bicyclettes à assistance électrique et d'engins de déplacement personnel motorisés.

Les entreprises d'entretien et de réparation de certains produits (électroménager, informatique...) doivent offrir à la place de pièces de recharge neuves des pièces de recharge issues de l'économie circulaire (code de la consommation, article L224-109). Cette obligation est élargie aux outils de bricolage et de jardinage motorisés, articles de sport et de loisirs, bicyclettes à assistance électrique et engins de déplacement motorisés.

Ces obligations seront précisées par décret (produits et pièces concernées, périodes minimales complémentaires,

délais, etc.).

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET TOITS VÉGÉTALISÉS

La loi Climat renforce à compter de juillet 2023 l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture, ou des toits végétalisés, pour certaines constructions d'entreprises.

Créée par la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019, cette obligation concerne jusqu'à présent les constructions de plus de 1 000 m² d'emprise au sol (bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal, entrepôts, hangars, ainsi que les parcs couverts de stationnement public). Les panneaux photovoltaïques ou les toits végétalisés doivent recouvrir 30 % de la surface (code de l'urbanisme, article L 111-18-1^e).

La loi Climat étend l'obligation aux constructions de plus de 500 m² et aux constructions de bureau d'emprise au sol supérieure à 1 000 m².

L'obligation est également étendue aux opérations de rénovation lourde affectant les structures porteuses des bâtiments.

Les aires de stationnement extérieur de plus de 500 m², associées à ces constructions, devront être équipées d'aménagements hydrauliques ou de dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou



leur évaporation.

Ces aires de stationnement devront être ombragées au moyen d'un dispositif végétalisé ou d'ombrières munies d'un dispositif de production d'énergie renouvelable.

Les obligations concernant les aires de stationnement doivent être réalisées sur au moins la moitié de leur surface.

RELANCE DU PRÊT "AVANCE MUTATION"

Créé par la loi du 17 août 2015, le « prêt avance mutation » (PAM) est un prêt consenti à une personne physique pour financer des travaux de rénovation énergétique d'un logement. Il est garanti par une hypothèque sur un immeuble d'habitation appartenant à l'emprunteur. Le remboursement du prêt

n'est initié que lors de la mutation du bien.

Le prêt avance mutation n'a jusqu'à présent pas été commercialisé par les banques faute de garanties sur la date de la mutation et la valeur du bien.

Pour encourager les travaux de rénovation énergétique des logements, la loi Climat apporte diverses améliorations au dispositif notamment pour les personnes connaissant des difficultés d'accès au crédit (code de la consommation, article L 315-2).

Lors de la conclusion du contrat de prêt, l'estimation de la valeur du bien hypothéqué peut être effectuée par la banque elle-même au lieu d'être confiée à un expert indépendant aux frais de l'emprunteur.

Le prêteur peut fixer un délai maximum pour le remboursement lorsque la mutation du bien tarde à intervenir. Le prêteur est sécurisé et l'emprunteur évite l'accumulation des intérêts capitalisés en l'absence de mutation du bien.

Sous conditions de ressources, le prêt peut être, partiellement, garanti par le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique, l'opération ne pouvant cependant pas couvrir la totalité du prêt.

Le prêt « avance mutation » ne peut permettre de financer les besoins d'une activité professionnelle.

Droit du travail. Dès lors qu'ils participent à la prise en charge d'un régime de prévoyance complémentaire, les employeurs bénéficient d'une exonération de cotisations sociales sur leurs contributions, sous condition de respect d'un formalisme précis. Le groupe de travail Ressources Humaines d'Absoluce fait le point sur ces obligations qui viennent d'évoluer.

Régimes de mutuelles et prévoyances : attention à la conformité !

Les entreprises doivent étudier deux éléments pour vérifier la conformité de leurs actes mettant en place les régimes de mutuelles et prévoyance : les critères d'objectivité, et le cas des suspensions de contrats de travail durant la crise Covid.

LES CRITÈRES D'OBJECTIVITÉ ONT ÉTÉ MIS À JOUR

Pour être exonérée de cotisations, la part patronale financant les garanties « frais de santé et prévoyance » doivent répondre à un certain nombre de critères. L'un de ces critères repose sur le caractère collectif de la couverture proposée.

Rappelons que pour être collectif, le régime mis en place doit concerner soit tous les

salariés, soit une « catégorie objective » de salariés. Toutefois, suite à la fusion des régimes de retraites Agirc-Arcco (régime cadre/non-cadre) au 1^{er} janvier 2019, les critères objectifs se basant sur les salariés cotisant au régime de retraite cadre ou non cadre ou sur les tranches de rémunération ne peuvent plus être utilisés. Devant ces incertitudes, un décret de juillet 2021 a apporté des précisions pour mettre à jour les critères objectifs et permettre ainsi de continuer de bénéficier des exonérations de charges.

Ainsi, désormais, il est fait référence :

- soit au seuil de rémunération égal au plafond de la sécurité sociale ou à deux, trois,

quatre ou huit fois ce plafond (attention : l'entreprise ne peut pas constituer une catégorie objective en ne retenant que les salariés percevant plus de 8 fois ce plafond) ;

- soit aux catégories « cadres et non cadres » résultant de l'accord national interprofessionnel de 2017. Relèvent ainsi de la catégorie cadres, les salariés appelés communément les articles 4 (cadres désignés par la convention collective notamment) et les articles 4 bis (les assimilés cadres obligatoires).

Il faut par conséquent être vigilant sur deux points :

- au vocabulaire utilisé dans les contrats et les actes fondateurs des garanties frais de santé et prévoyance ;

- aux salariés qui, à ce jour, ne rentrent pas dans ces catégories mais qui bénéficient d'une couverture identique aux cadres (par exemple les anciens « articles 36 »). Pour ces personnes, le décret prévoit la possibilité de les inclure si un accord interprofessionnel ou professionnel ou convention de branche le permet et si cet accord ou convention est agréé par l'Apec.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Cependant, les entreprises auront jusqu'au 31 décembre 2024 pour se mettre en conformité.

LES SUSPENSIONS DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le deuxième élément à

étudier est l'appréciation du caractère « collectif et obligatoire » du régime en place en cas de suspension du contrat de travail.

En effet, suite à la crise Covid et au recours massif à l'activité partielle, les salariés n'ont pas perçu de salaires mais des allocations d'activité partielle qui n'entraînent pas dans l'assiette des cotisations des couvertures de prévoyance (sauf dispositions particulières prévues au contrat).

Pour résoudre le problème et devant l'urgence de la situation, une loi de juin 2020 a prévu le maintien des garanties de prévoyance en cas d'activité partielle. Mais cette loi ne

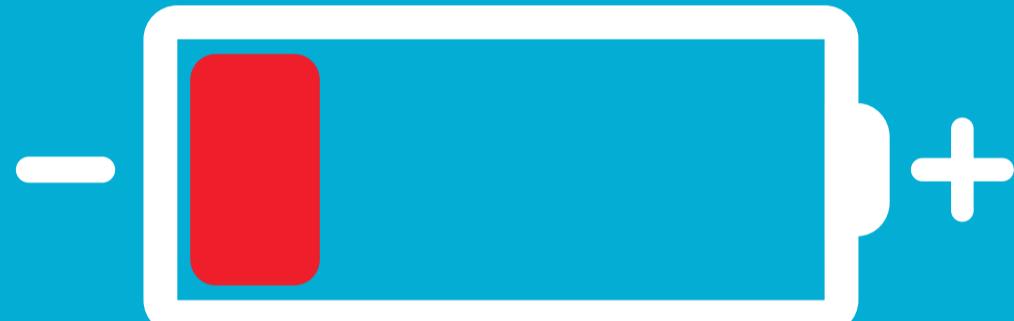
s'applique plus depuis le 30 juin 2021.

Afin de maintenir ce dispositif favorable aux salariés, une instruction de juin 2021 apporte des précisions. Ainsi, deux cas sont distingués, avec ou sans indemnisation de l'absence, mais, que le salarié soit indemnisé ou pas, la partie prise en charge par l'employeur sera exonérée de cotisations.

Pour les entreprises dont les contrats actuels ne répondent pas à ces exigences, elles auront jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour souscrire un contrat conforme. Elles ont tout intérêt à contacter rapidement leurs assureurs pour s'assurer qu'elles ne risquent aucun redressement.



RÉSERVES FAIBLES



DON DE SANG
MAINTENANT
C'EST URGENT !

REJOIGNEZ-NOUS, DEVENEZ DONNEUR.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

TROUVEZ LA COLLECTE
LA PLUS PROCHE
DE CHEZ VOUS



dondesang.sante.fr

0 800 972 100

Service & appel
gratuits

Fiscalité. L'accord sur la réforme fiscale internationale a été adopté.

La commission présente sa proposition d'impôt minimum des multinationales

Les dirigeants des 20 principaux pays industriels et émergents (G20) ont confirmé l'accord sur la réforme fiscale internationale que 136 pays de l'OCDE (Organisation pour le Commerce et le développement économique) ont conclu le mois dernier. Elle prévoit un impôt sur les sociétés (Isoc) minimal effectif sur les bénéfices des entreprises multinationales qui devront également redistribuer une partie de leurs impôts vers les pays où elles réalisent d'importants bénéfices sans y être établies physiquement.

Les dirigeants européens ont qualifié la décision du G20 d'"accord historique et équitable". Une proposition visant à transposer cet engagement de l'OCDE dans la législation de l'Union européenne sera présentée au cours du mois de décembre. L'Europe était dans une position délicate car l'Irlande, la Hongrie et l'Estonie appliquent un impôt minimal inférieur à 15 % en vue d'inciter les grandes entreprises multinationales à venir y établir leur siège. Toutefois ces pays n'ont pas

fait opposition à cet impôt minimum de 15 % pour les multinationales affichant un chiffre d'affaires de 750 M€.

L'Irlande, qui accueille de nombreuses entreprises digitales internationales, relèvera son taux d'imposition effective minimum des sociétés à 15 %, a réussi à faire supprimer l'expression « au moins » devant les 15 % pour éviter que l'on remette la barre un peu plus haut. L'Estonie a obtenu, pour sa part d'insérer dans l'accord une clause selon laquelle les petites filiales de multinationales enregistrant moins de 10 M€ de

chiffre d'affaires et 1 M€ au maximum de bénéfice échapperont à cet impôt minimum de 15 %. Quant à la Hongrie, elle maintiendra son taux Isoc à 9 % et le relèvera à 15 % au cas par cas pour les multinationales dépassant le seuil instauré par cette clause. Enfin Chypre, qui ne fait pas partie de l'OCDE, appliquera également l'accord.

La répartition des recettes fiscales ainsi collectées sera plus difficile à mettre en place. Ses règles précises doivent encore être convenues et ratifiées par tous les pays.

Cela ne pourra intervenir qu'en 2023 au plus tôt. De plus, cette mesure entraînera une perte de recettes fiscales pour les États-Unis et l'on attend la réaction du Congrès américain à ce sujet.

Le montant de la recette fiscale issue de la réforme reste à déterminer. Des multinationales comme Google et Apple, affichant un chiffre d'affaires de 20 Mds€ et une marge bénéficiaire de 10 Mds€, devront redistribuer, après déduction des impôts (25 %) payés aux États-Unis, l'impôt restant dans les pays où leurs ventes sont élevées.

Selon des sources européennes, les caisses des États européens qui n'espéraient pas moins de 50 Mds€ de recettes fiscales supplémentaires par an, ne pourront compter que sur 5 à 7 Mds€ par an.

L'accord fiscal international implique cependant l'abandon du projet de taxe européenne sur les services numériques. La France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et le Royaume-Uni, qui ont déjà instauré une taxe digitale nationale, pourront la maintenir jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de l'OCDE.

Démographie. L'Union européenne s'est fixée comme objectif de réduire le nombre de décès liés à la pollution.

La pollution de l'air fait plus de 300 000 décès par an

Selon l'Agence européenne de l'environnement (AEE), la pollution aux particules fines a provoqué 307 000 décès prématurés dans l'Union européenne en 2019, chiffre élevé mais en diminution de plus de 10 % en un an.

Parmi les principaux pays de l'Union européenne, la pollution aux particules fines a été responsable en 2019 de 29 800 décès en France, 53 800 en Allemagne 49 900 en Italie, 23 300 en Espagne et 23 300 morts en Pologne, pays le plus touché par rapport à sa population globale.

Au début des années 1990,

les particules fines provoquaient près d'un million de décès dans les 27 pays de l'Union européenne. Le nombre de décès avait diminué à 450 000 en 2005. Si les efforts sont notables l'Agence appelle à les accélérer. D'après l'étude, plus de la moitié des vies perdues en 2019 auraient pu être sauvées si les 27 pays membres respectaient les nouveaux objectifs de qualité de l'air récemment fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'Union européenne s'est fixée comme objectif d'avoir réduit d'au moins 55 % en

2030 le nombre de décès prématuress causés par les particules fines, par rapport au niveau de 2005 (soit 247 500). Si la pollution de l'air diminue au rythme actuel, l'Agence estime que cet objectif serait atteint avec deux ans de retard, soit en 2032.

La pollution de l'air reste la menace environnementale la plus importante pour la santé des Européens. Les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont les causes les plus fréquentes de décès prématurés imputables à la pollution atmosphérique, suivies par les maladies pul-

monaires et les cancers du poumon, selon l'Agence européenne de l'environnement.

Même si la situation s'améliore progressivement, l'Agence avait averti en septembre que la plupart des pays européens étaient au-delà des limites, qu'il s'agisse des recommandations européennes ou de celles plus ambitieuses de l'OMS. Selon cette dernière, la pollution de l'air fait sept millions de morts prématurés par an, un bilan qui la place à des niveaux proches du tabagisme ou de la mauvaise alimentation.

Actualités

L'EUROPE VEUT LUTTER CONTRE LA DÉFORESTATION

La Commission européenne a publié une proposition de loi pour lutter contre la déforestation importée. Entre 2005 et 2017, le soja, l'huile de palme et le bœuf ont été les produits de base responsables de la plus grande déforestation importée dans l'Union européenne, suivis des produits du bois, du cacao et du café. La proposition de la Commission européenne s'attaque à l'importation de ces six produits en visant davantage de traçabilité, de transparence et un renforcement des obligations de responsabilité des entreprises. Cette proposition arrive au moment où la déforestation s'accélère en Amazonie brésilienne, avec une augmentation de 22 % en un an. Or, l'UE est le deuxième plus gros responsable de la déforestation importée, derrière la Chine, selon le WWF. Elle est ainsi responsable de 16 % de la déforestation tropicale liée au commerce international. Cette loi s'inscrit dans une tendance internationale de lutte contre la déforestation. À la COP 26, plus de cent pays abritant 85 % des forêts mondiales se sont engagés à enrayer la déforestation d'ici 2030. Le texte propose plusieurs avancées majeures. La proposition de loi prend notamment en compte une définition large de la déforestation. Les commodités et produits concernés mis sur le marché devront être exempts de déforestation, même si elle est légale dans le pays de production. Les entreprises devront en plus avoir une exigence de traçabilité jusqu'à la parcelle grâce à un devoir de vigilance incluant la géolocalisation des parcelles où les commodités ont été produites et un système de traçabilité rigoureux. La Commission européenne demande la mise en place d'un système de devoir de vigilance obligatoire par les entreprises. Concrètement, les entreprises soumises à la loi devront vérifier, avant de mettre un produit sur le marché, qu'il n'est pas issu d'une terre qui a été déforestée et dans le cas contraire, renoncer à le commercialiser. Le WWF, l'association Canopée et Envol Vert saluent ces avancées mais estiment que le périmètre de la proposition de loi reste trop réduit. La loi ne se réfère explicitement qu'aux forêts. Elles appellent à étendre le périmètre aux écosystèmes comme les savanes, prairies et tourbières, eux aussi menacés par l'expansion agricole entraînée par nos importations. De même la proposition de loi laisse de côté la question essentielle des droits humains. La proposition actuelle se limite à six commodités. Le WWF voudrait inclure en plus le caoutchouc, le maïs, le sucre et le poulet. L'association Envol Vert pointe également l'absence de l'Hévéa qui détruit les forêts tropicales pour la production du caoutchouc et « la viande transformée ». Les associations invitent le Conseil et le Parlement à corriger ces lacunes.

Appel à projet. Il vise à renforcer la confiance du public dans le système alimentaire.

Soutien au secteur alimentaire

L'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) vise à créer une communauté inclusive et innovante de divers partenaires du secteur alimentaire, afin de rendre le système alimentaire plus durable, plus sain et plus fiable. L'IET Alimentation, appel à proposition ouvert le 1^{er} novembre 2021 a notamment pour objectif d'améliorer les conditions permettant de renforcer la confiance du public dans le système alimentaire.

Parmi les autres objectifs, l'Institut européen d'innova-

tion et de technologie s'est fixé d'atteindre les meilleurs résultats en matière de santé grâce à notre alimentation, d'améliorer l'impact environnemental des systèmes agroalimentaires et de permettre la transition vers une économie circulaire et durable.

L'institut européen d'innovation et de technologie a déterminé six priorités : les protéines alternatives, l'agriculture durable, la nutrition ciblée, l'aquaculture durable, la traçabilité numérique et les systèmes alimentaires circulaires.

Parmi les activités financées figure la transposition ou la réaffectation de technologies actuelles provenant d'autres secteurs que celui de l'alimentation pour fournir ou permettre des solutions aux principaux défis et problèmes systémiques identifiés. Figurent aussi les activités qui démontrent et prouvent le potentiel des nouvelles solutions, innovations, technologies ou interventions publiques pour atteindre les objectifs d'impact et les indicateurs clés de performance de l'IET Alimentation à une

échelle significative.

Les centres de recherche, les Grandes entreprises, les PME, les ONT et les organisations internationales peuvent répondre à cet appel à proposition si elles sont situées dans l'Union européenne ou dans un pays éligible à Horizon Europe. Cet appel à proposition d'une durée initiale de 24 mois sera clôturé le 14 janvier 2022.

Pour plus d'information sur l'appel à proposition
Contacter Jurislaw
05 34 41 57 41
jurislaw@free.fr



La Gazette du Midi

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales des Petites Affiches Matot Braine est fixé pour l'année 2021, à : 1,78 € hors taxes le millimètre/colonne pour les départements de La Haute-Garonne (31) et du Tarn-et-Garonne (82)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Adjudication



DECKER & ASSOCIES
Avocats
14 rue A. Fourtanier
31071 TOULOUSE CEDEX 7
Tél. : 05.61.21.96.84

CREDIT MUTUEL / MAUNAS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

au tribunal judiciaire de TOULOUSE
2 Allées Jules Guesde
le jeudi 3 février 2022 à 14 heures
MAISON D'HABITATION avec jardin
45 chemin du Ranquiat
31600 MURET

MAP 103.400 €

Il est recommandé aux futurs enchérisseurs de consulter le cahier des conditions de la vente déposé au greffe aux jours et heures prévus à cet effet (RG 18/00028), sur le site info-encheres.com. Visite par huissier le MERCREDI 26 JANVIER 2022 de 13.00 à 14.00.
G2101653

Haute-Garonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

BOUCHERIE DU GRAND PERE

SARL au capital de 5.000 Euros
8 Avenue d'Occitanie
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
SIRET : 903 152 445 00016
R.C.S. Toulouse

Suivant acte électronique en date du 11 octobre 2021 enregistré le 21 octobre 2021 au SDE de Toulouse sous la référence 3104P61 2021 A 07436, la SARL ETABLISSEMENTS CASTOR-DELHON, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est Résidence Nationale 13 - 31 520 RAMONVILLE SAINT AGNE, identifié sous le numéro SIREN 331 140 038 R.C.S. TOULOUSE a cédé à la SARL BOUCHERIE DU GRAND PERE, au capital de 5.000 €, dont le siège social est au 8 Avenue d'Occitanie - 31520 RAMONVILLE SAINTAGNE, identifié sous le numéro SIREN 903 152 445 R.C.S. TOULOUSE un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, plats cuisinés sis 8 Avenue d'Occitanie - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS sous le numéro SIREN 331 140 038 R.C.S. TOULOUSE, avec tous les éléments nécessaires à son exploitation, moyennant le prix de 48 000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 11 octobre 2021. Les oppositions devront être faites par acte extra judiciaire dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez Maître BOUFFARD, avocat, 1 Bis Allée Forain François Verdier - 31000 TOULOUSE. G2101292

JB SERVICES/ HAWARI

Par acte SSP en date du 19/11/2021, enregistré au service des impôts des entreprises de TOULOUSE, le 25/11/2021, Dossier n°2021 00040066 référence 3104P61 2021 A 08189. La société JB SERVICES, SAS, au capital de 2.000 € ayant son siège social 66 Avenue Etienne Billières - 31300 TOULOUSE, 881 588 917 R.C.S. TOULOUSE. A cédé à M. Fahim HAWARI, demeurant 30 chemin de la Saudrune - 31270 FROUZINS, en cours d'immatriculation au R.C.S. de TOULOUSE un fonds de commerce de salon de coiffure sis 55 avenue Etienne Billières - 31300 TOULOUSE, moyennant le prix de 20.000 € s'appliquant à concurrence de 17.000 € aux éléments incorporels et à concurrence de 3.000 € aux éléments corporels. Le transfert de propriété et de jouissance est fixé au 19/11/2021. G2101748

GERANCE

FIN DE GERANCE

YAHYAoui TACOS/ SF TACOS S.A.S.

Rectificatif à l'annonce n° G2101493 parue le 13/12/2021 concernant la location gérance du fonds de commerce TACOS HERMANOS exploité à Toulouse (31500) 67 Av. Jean Rieux (R.C.S. Avignon 823 612 502), il y avait lieu de lire concernant l'activité « restauration rapide, tacos, et snack » en lieu et place de « restaurant ». G2101689

Annonces légales

La Gazette Du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne

E.U.R.L. au capital de 14.356,50 € - R.C.S. 560 800 385 B
Société du groupe ForumEco

Siège social : 48 allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE
Adresse postale : B.P. 11209 - 31012 TOULOUSE CEDEX 6

Bureaux ouverts :
- Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 00
- Et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Tél. : 05.34.41.34.00 - Télécopie : 05.61.62.40.18
annoncelegale.gazm@forumeco.com
www.gazette-du-midi.fr

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédacteur en chef : Agnès BERGON

Parution le lundi

Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 1771-4923

Numéro de commission paritaire : 0326 I 80634

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Haute-Garonne

M.B. Rénovation

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social :
6 rue de l'Ayguebelle - 31470 SAINT LYS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT LYS du 09/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : M.B. Rénovation.

SIÈGE : 6 rue de l'Ayguebelle

- 31470 ST LYS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 500 €.

OBJET : Tous travaux de peinture, carrelage, faïence, plomberie, plâtrerie, placo, revêtements sols et murs, pose de menuiserie, pose de cuisine, terrasse bois et électricité dans le cadre de la rénovation.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Maxence BENIN, demeurant 22 rue du Petit Train - 31170 TOURNEFEUILLE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Pour avis : Le président.

G2101561

SCP Robert FRANCOIS, Philippe FRANCOIS et Florence FRANCOIS-BRAIL

Notaires associés
19 rue de la Tuilerie
31620 BOULOC

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Thomas COULOMB, Notaire à BOULOC (31620) 19 rue tuilierie, le 13 décembre 2021 a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : INAUDIMARTIN.

FORME : Société civile.

CAPITAL SOCIAL : Mille euros (1.000,00 €).

SIÈGE SOCIAL : VACQUIERS (31340) - 17 rue de la poste.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la prise à bail, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

GÉRANCE : M. Antoine INAUDI 3 rue Didier Daurat - 31340 VILLEMUR SUR TARN.

IMMATRICULATION : R.C.S. TOULOUSE.

CESSION DE PARTS SOCIALES : AGREMENT : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Pour avis : Maître Thomas

COULOMB.

G2101647

VAZYLÉON INFORMATIQUE ET MATERIAUX

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 03/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : Vazyléon Informatique et Matériaux. FORME : Société par actions simplifiées associé unique. OBJET SOCIAL : La recherche, le développement et l'ingénierie technologique, la fourniture de toutes prestations de services technologiques.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue d'Austerlitz - 31000 TOULOUSE. CAPITAL : 1.000 €. PRÉSIDENCE : La société ELECTRONIC NETWORK SERVICES LLC, une société de droit américain, 8 The Green Ste R DOVER DELAWARE 19901 (ETATS-UNIS) immatriculée sous le n° 598 079 790 à DELAWARE (ETATS-UNIS). DURÉE : 99 ans.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE.

G2101636



BONAPPART

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 décembre 2021, à LABEGE.

DÉNOMINATION : BONAPPART.

FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 4 E allée Chantecaille - 31670 LABEGE.

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié, ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 2.000 € divisé en 100 actions de 20 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : PRÉSIDENT : Monsieur François BONAFE 4 E allée Chantecaille - 31670 LABEGE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE.

Pour avis.

G2101650

ML HOLDING

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : ML HOLDING.
SIEGE SOCIAL : 7 chemin d'Auzil - (31320) VIGOULET-AUZIL.

OBJET :

- La détention de titres de société d'exercice libéral ou relevant du livre II du Code de commerce ayant pour objet l'exercice de l'une ou plusieurs des professions ci-après : avocat, notaire, huissier de justice, commissaire-priseur judiciaire, expert-comptable, commissaire aux comptes ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de l'une ou plusieurs de ces professions ;

- La détention de titres de sociétés immobilières dont les biens immobiliers leur appartenant sont loués ou mis à disposition sous quelle que forme que ce soit au profit exclusivement de sociétés et groupements dans lesquels la Société détient des participations ;

- La gestion de ces participations et intérêts ;

- L'exercice de toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou groupements dans lesquels la Société détient des participations ;

- Et généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridique économique et financière se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 € constitué d'apports en numéraire uniquement.

PRESIDENT : Mélissa LOUBET, 7 chemin d'Auzil - (31320) VIGOULET-AUZIL.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Seules les cessions d'actions entre associés sont libres.

Les actions ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement préalable de la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux cessions d'actions à des tiers.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de TOULOUSE.

Pour avis.

G2101643

HUIT OCTOBRE EXPERT COMPTABLE

SYN-NYS

Société à responsabilité limitée
d'architecture
Au capital de 2.000 Euros

Siège social : 15 rue de l'homme armé
31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SYN-NYS.

FORME : Société à responsabilité limitée d'architecture.

CAPITAL : 2.000 €.

SIEGE SOCIAL : 15 rue de l'homme armé - 31000 TOULOUSE.

OBJET : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâti et à l'aménagement de l'espace ; la société aura également pour objet la prise de participation dans toutes sociétés ou groupements, dont les sociétés d'architecture.

DUREE : 99 années.

GERANCE :

- Monsieur CALAS Adrien, demeurant 13 rue de l'abbé Sicard -31200 TOULOUSE ;

- Monsieur GEFFROY Bruno, demeurant 19 avenue du Cimetière - 31500 TOULOUSE.

La société sera inscrite au tableau du conseil de l'ordre des architectes Occitanie.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de TOULOUSE.

Pour avis.

G2101652

CELINE MOULY AVOCAT

32 rue Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
celinemouly.avocat@gmail.com

HISTOIRE D'ROLL

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros

Siège social : 3 rue du Château Perpin

31500 TOULOUSE

Avis de constitution

Suivant acte d'avocat électronique en date du 14 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : HISTOIRE D'ROLL.

SIEGE : 3 rue du Château Perpin - 31500 TOULOUSE.

DURÉE : 66 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

Petite restauration, vente sur place et à emporter

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités :

La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

PRÉSIDENCE : Madame Thi Thu Trang TRAN, née le 11 septembre 1981, à HAI PHONG (Viet Nam), domiciliée 3 rue du Château Perpin - 31500 TOULOUSE, de nationalité française,

DIRECTION GÉNÉRALE : Monsieur Trung TRAN, né le 24 janvier 1979, à Rouen (76), domicilié 3 rue du Château Perpin - 31500 TOULOUSE, de nationalité française.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de TOULOUSE.

Pour avis : La présidence.

G2101694

ÉCHO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2021 à Brens, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ÉCHO.

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 11.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 7 route de Saint-Lys

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Haute-Garonne

FAAG HOLDING

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 13 décembre 2021, à TOULOUSE il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : FAAG Holding.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, divisé en 100 parts représentant des apports en numéraire entièrement libérées de 10 € chacune.

SIEGE SOCIAL : 49 ter rue des Arcs Saint Cyprien - 31300 TOULOUSE.

Objet : La prise de participations dans des sociétés.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GÉRANT : Monsieur Frédéric GARCIA demeurant 49 ter rue des Arcs Saint Cyprien - 31300 TOULOUSE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE .
G2101762



JOSS LE PEINTRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 19.000 Euros
Siège social : 98 Chemin Lanusse,
APPT D303
31200 TOULOUSE
828987511 R.C.S. Toulouse

Aux termes l'AGE du 01/12/2021 il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient JLP RENOVATION à compter du 01/12/2021.

Aux termes de la même AGE le capital a été augmenté de 51.000 €, pour être porté à 70.000 € par incorporation de réserves. L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

- ANCIENNE MENTION : 19.000 € ;
- NOUVELLE MENTION : 70.000 €.
Mention sera faite au R.C.S. : TOULOUSE.

Pour avis.
G2101529



SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE CHIRURGIENS DENTISTES GAU DECAUX TOCANNE

au capital de 136.594,32 Euros
Siège social : 7 place Nougein
31140 AUCAMVILLE
339.955.064 R.C.S. Toulouse

Aux termes de l'assemblée générale des associés du 29 juillet 2021, il a été décidé de modifier la raison sociale de la société.

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié.

ANCIENNE MENTION : La raison sociale de la société est Société Civile Professionnelle de Chirurgiens Dentistes CAZEAUX DECAUX TOCANNE.

NOUVELLE MENTION : La raison sociale de la société est Société Civile Professionnelle de Chirurgiens Dentistes GAU DECAUX TOCANNE.

Mention au R.C.S. de TOULOUSE.
Pour avis.
G2101675

LA SAISON
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
5 avenue de Muret - 31300
TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 831 302 682

Il résulte de la décision unanime du 20/07/2021 et du procès-verbal des décisions du président du 14/10/2021, que le capital social a été réduit de 1.000 €. Pour être ramené de 2.000 € à 1.000 € par rachat et annulation de 100 actions. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Le président.
G2100232

GFR DE LA MOUILLONNÉ

GFR DE LA MOUILLONNÉ, capital de 5.771,72 €, Mairie de Puydaniel - 31190 PUYDANIEL, R.C.S. TOULOUSE 443 940 846. Par AG mixte du 08/01/2021 à effet de cette date, il a été porté différentes modifications : GERANCE : PARTANT : André NIEL. NOUVEAU : Gérard DELLEUR, Jean SOTTIL.
G2101022

GAEC CAMBOU

GAEC CAMBOU, capital de 124.560 €, «Bordeneuve» - 31560 CALMONT, R.C.S. TOULOUSE 482 060 977. Par AGE du 31/10/2021 à effet de cette date, il a été porté la modification suivante : GERANCE : PARTANT : Gérard CAMBOU.
G2101063

SSGM

Modification du siège social

SASU au capital de 25.000 €. Siège social : 3815 route de Vignarnaud - 82000 MONTAUBAN 452 084 551 R.C.S. MONTAUBAN. Le 22/11/21, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 22 rue Léon Blum 82000 MONTAUBAN à compter du 22/11/21.
G2101313

EMPLACEMENT IMMOBILIER

S.A.S au capital de 7.000 Euros
Siège social :
22 avenue d'Andromède
31700 BLAGNAC
SIRET : 845 400 540 0024

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 novembre 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son capital social, son objet, sa durée et ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Sous sa nouvelle forme, la société est dirigée par Madame Sonia BEN AMAR née le 25 Juin 1987 à OUJDA (Maroc), demeurant au 30 boulevard de l'Europe - 31700 BLAGNAC.

Mention au R.C.S. de TOULOUSE. Le président.
G2101320

AMAN CONSTRUCTION

S.A.S au capital de 1.000 Euros
Siège social :
4 impasse Mont Blanc
31200 TOULOUSE
SIRET : 879 657 120 0017

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son capital social, son objet, sa durée et ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Sous sa nouvelle forme, la société est dirigée par Monsieur Sofiene SAOUDI né le 14 janvier 1984 à Sbeitla (Tunisie), demeurant à 4 Impasse Mont Blanc - 31200 TOULOUSE.

Mention au R.C.S. de TOULOUSE. Le président.
G2101321

SARL BORIOS VIALARS

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.341,88 Euros
Siège social : 1 place du Parlement
31000 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 327 421 293

Par décision du 03/12/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 place du Parlement - 31000 TOULOUSE au 1358 route des Moulins - 12200 LA ROUQUETTE compter du 31/12/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La gérance.
G2101496

CASTOTEL

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social : 17 rue Castellane
31000 TOULOUSE
344 915 764 R.C.S. Toulouse

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01/01/2021, il résulte que Mme Marie BONHOMME demeurant 6 rue du pic du Mercure - 31240 L'UNION, a été nommée gérante, en remplacement de Mme Jocelyne BONHOMME, gérante démissionnaire. Dépot légal au R.C.S. de TOULOUSE.
Pour insertion.
G2101604

LIEBHERR-AEROSPACE TOULOUSE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 15.000.000 Euros
Siège social :
408 avenue des Etats-Unis, B.P. 52010
31016 TOULOUSE CEDEX 2
R.C.S. Toulouse B 552 016 834

Avis de départ et de remplacement d'un directeur général

Par décision unilatérale en date du 13/09/2021, l'actionnaire unique de LIEBHERR-AEROSPACE TOULOUSE SAS, prend acte de la démission de Monsieur Francis CARLA, directeur général de la société, à effet au 31 décembre 2021.

L'actionnaire unique nomme à compter du 1^{er} janvier 2022 Madame Nathalie DUQUESNE, domiciliée 43 rue du Docteur Matéo villa 9 - 31780 CASTELGINEST, en remplacement de Monsieur Francis CARLA.

Pour avis.
G2101611

hopen AVOCATS

IV CONSEIL

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 8.000 Euros
6 avenue de Monturon - 31770 COLOMIERS
R.C.S. Toulouse 830 781 696

Par décisions de l'associé Unique en date du 1^{er} décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 6 avenue de Monturon - 31770 COLOMIERS au 9 chemin de la Salvetat - 31770 COLOMIERS, à compter du 1^{er} décembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au R.C.S. de TOULOUSE

La présidence.
G2101679

S.R.V.H

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5.000 Euros
5 bis rue Vestrepain
Lot 134 Batiment F
31100 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 905 046 959

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du six décembre 2021 la société S.R.V.H a pris la résolution suivante :

CHANGEMENT DE PRESIDENT
L'assemblée générale, décide de nommer la société S.H.P INVEST (R.C.S. TOULOUSE 902 291 418) pour une durée illimitée aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur JEREMY PEREZ démissionnaire.

La société S.H.P INVEST est immatriculée auprès du registre des sociétés du greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE sous le numéro 902 291 418.

La société S.H.P INVEST sera représentée par Monsieur JEREMY PEREZ, demeurant 5 bis rue VESTREPAIN, Lot 134, Bâtiment F, 31100 TOULOUSE, né le 7 avril 1993 à LA CIOTAT (13) France, de nationalité Française,

Pour avis : Le président.
G2101667

TFS 261

Rectificatif à l'annonce n° 115852 parue le 2 août 2021 dans La Gazette Du Midi relatif à la société TFS 261. Mention rectificative : L'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2021 a décidé, suite à la démission de Monsieur Thomas SACAREAU, demeurant 22, rue d'Isy - 31500 TOULOUSE, de sa fonction de cogérant de nommer deux nouveaux cogérants à compter du 5 juillet 2021.
Pour avis.
G2101634

FINANCIERE SANTA GIULIA

Société par actions simplifiée
au capital de 168.000 Euros
Siège social :
63 chemin des Arnis - 31130 BALMA
807 728 738 R.C.S. Toulouse

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2021, l'assemblée générale décide de nommer, en application de l'article 24 des statuts : la société CONSEILS ASSOCIES, société à responsabilité limitée, siège social : 11 rue Jean Rodier - 31400 TOULOUSE, au capital de 7.622,45 €, immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le n° 350 273 660, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2027.

Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.
G2101665

PF HOLDING

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 9 rue des Sources
31170 TOURNEFEUILLE
895 384 006 R.C.S. Toulouse

Suivant PV en date du 2 décembre 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.000.000 €, par émission de 1.000.000 actions de 1 €, pour le porter à 1.001.000 €.

Suivant PV en date du 9 décembre 2021, le président, dûment habilité à cet effet, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et a modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Modification sera faite au R.C.S. DE TOULOUSE.
G2101665

TDM SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 rue Zéphir
31470 FONSORBES
892 504 499 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 06 décembre 2021, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant Monsieur Yoan TALBOURDET, demeurant à 18 rue Zéphir - 31470 FONSORBES, pour une durée illimitée à compter du 06/12/2021.

Pour avis : La gérance.
G2101640

IXALTIS

SA au capital de 1.169.856 Euros
Siège :
3 rue des Satellites Canal BioTech 2
31400 TOULOUSE
752 157 628 R.C.S. Toulouse

Suivant procès-verbal du 19/11/2021, l'assemblée générale a décidé : D'augmenter le capital d'une somme de 1 €, pour le porter à 1.169.857 €, et de nommer, en qualité de nouvel administrateur, la société VENTAC PARTNERS - Ved Karet 4, 2820 GENTOFTE (Danemark), représentée par M. Mikael ORUM, Ved Karet 4, 2820 GENTOFTE (Danemark). Par lettre en date du 13/12/2021, M. Luca MARINI, Via della Moscova 46 Milano (Italie) a été nommé représentant permanent de la société XYENCE (anciennement dénommée PRINCPIA), administrateur, en remplacement de M. Paolo Daniele SIVIERO, démissionnaire.
G2101654

S.C.I. FONSORBES
Société civile immobilière
au capital de 152,40 Euros
Siège social :
7 impasse François Mauriac
31700 BLAGNAC
R.C.S. Toulouse 414 767 962

Transfert siège social

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13.

Aux term

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Haute-Garonne

ELECTRIFICATION GENERALE

SA au capital de 1.840.000 Euros
Siège social :
10 impasse André Marestan
31100 TOULOUSE
650 801 616 R.C.S. Toulouse

Par délibération de l'assemblée générale mixte du 13 décembre 2021, il a été pris acte de la démission de Madame Laurence POIRIER-DIETZ de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général, et de Monsieur Yann ROLLAND de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Il a été également pris acte de la fin des mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre d'ALTEROCHE et de la SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'ENTREPRISES (S.E.T.E.), suite à la dissolution du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont ensuite recomposé le conseil d'administration comme suit :

- Monsieur Arnaud TIRMARCHE demeurant 22 rue des écoles - 95680 MONTLIGNON ;
- Madame Sandrine LEMPERRIERE demeurant 10 rue de la Libération - 94130 NOGENT SUR MARNE ;
- La SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'ENTREPRISES (S.E.T.E.), SAS au capital de 37.005 €, domiciliée 1 place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée sous le numéro 319 242 210 au R.C.S. de NANTERRE, représentée par son président M. Philippe PETTIMBERT demeurant 10 rue Roger Salengro - 93600 AULNAY SOUS BOIS.

Puis, le conseil d'administration réuni le même jour a nommé Monsieur Arnaud TIRMARCHE en qualité de président et directeur général.

Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.

Pour avis.

HARMONIE

Rectificatif à l'annonce n° G2101282 parue le 29/11/2021 ; il fallait lire «en remplacement de la SA GERFRUIT» au lieu de «en remplacement de la SICA GERFRUIT».

Pour avis : Le président.

ADS TOULOUSE

Société par actions simplifiée au capital de 38.500 Euros
Siège social : 5 avenue Albert Durand Aéropôle Bâtiment 5 - 31700 BLAGNAC
480 584 218 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 18/10/2021, Monsieur Kevin CRAVEN, demeurant Copper Mill Cottage, Grayswood Road, GU27 2 BP HASLEMERE (ROYAUME-UNI) a été nommé en qualité de président en remplacement de Monsieur Paul EVERITT, démissionnaire.

Pour avis : Le président.

M & CO 71

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 8 rue des Trente Six Ponts
31400 TOULOUSE (en cours de transfert de siège)
891 824 302 R.C.S. Toulouse

Par décisions de l'associée unique du 16 décembre 2021, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au 7 rue de Maguelone - 34000 MONTPELLIER ;

- Nommer en qualité de président la société HAUSSMANN GROUP, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 7 rue de Maguelone - 34000 MONTPELLIER (R.C.S. MONTPELLIER n° 532 153 228) en remplacement de la société M&CO PROMOTION.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du R.C.S. de TOULOUSE et immatriculée au R.C.S. de MONTPELLIER.

Pour avis.

G2101751

AC200
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros
Siège social : 49 avenue du muret - 31300 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 879 859 221

Suivant assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021, il a été décidé :

- De transférer le siège social de la société à compter du 15 décembre 2021 au 50 route de Paris - 31150 FENOUILLET à 49 avenue de Muret - 31300 TOULOUSE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE.
G2101752

AC140
Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Euros
Siège social : 50 route de paris 31150 FENOUILLET
R.C.S. Toulouse 844 983 668

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 50 route de Paris - 31150 FENOUILLET.

La société sera désormais dans le ressort du greffe de TOULOUSE.
G2101753

GAEC DU VIOLON

Aux termes d'une décision collective en date du 14/12/2021, prenant effet au 31/12/2021 minuit, il a été décidé de modifier la gérance du GAEC DU VIOLON ayant son siège social à CAIGNAC (31560) «Le Violon» et immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le n° 380 945 303, à savoir : Démission de M. DUBOIS Dominique et nomination de M. Florian MARQUIE, né le 26 mars 2001 à CASTELNAUDARY (11400),

DÉPÔT LÉGAL : Greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Pour avis : La gérance.
G2101766

CACTILE - SAS
25 Bis rue des Roitelets
31830 PLAISANCE DU TOUCH
R.C.S. Toulouse N°894 064 302

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/12/2021, il a été décidé, d'une part de proroger la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au 31 décembre 2022, d'autre part d'augmenter le capital de la société de 5.700 €, pour le porter de 10.000 € à 15.700 €, par l'émission de 570 actions nouvelles ordinaires, d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Le président.

G2101771

POURSUITE D'ACTIVITE

SARL ASM 31

SARL ASM 31, capital de 2.000 €, Zone Industrielle du Triasis, 17 rue Antoine Bécquerel - 31140 LAUNAGUET, R.C.S. TOULOUSE, 503 700 494. Par décision du 31/10/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

G2101349

RATIO TECH INGENIERIE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 45 route de Colomiers
31700 CORNEBARRIEU
882 935 380 R.C.S. Toulouse

L'AGE du 30/09/2021, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.



ALMA MATER

Société à responsabilité limitée au capital de 1.001.000 Euros
Siège social : 2 rue Ecopole
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
831 002 522 R.C.S. Toulouse

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 novembre 2021, conformément à l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au R.C.S. : TOULOUSE.

Pour avis.

G2101676

DISSOLUTION DE SOCIETE



SCI M&M'S

Additif à l'annonce parue dans LA GAZETTE DU MIDI, référence n°G2101618, le 13 décembre 2021, concernant l'avis de dissolution de la SCI M&M'S, l'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Maxence MILTON, «demeurant 32 boulevard de Strasbourg, 31000 TOULOUSE».

G2101692

BALUFFET
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1.000 Euros Siège : 1 chemin d'Hautpoul 31270 CUGNAUX Siège de liquidation : 1 chemin d'Hautpoul 31270 CUGNAUX 481 692 754 R.C.S. Toulouse

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 novembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel par les statuts et les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Manuel Joaquim DA SILVA MOREIRA, demeurant 1 chemin d'Hautpoul - 31270 CUGNAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 chemin d'Hautpoul - 31270 CUGNAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

G2101455

SCI AGTC

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1.000 Euros
Siège social : ROQUETTES 31120 14 rue du Canigou Siège de liquidation : 34 impasse des Espérances 31860 VILLATE 440 798 460 R.C.S. Toulouse

Avis de dissolution anticipée

Par décision unanime en date du 29 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Gilles ALASIA, demeurant 34 impasse des Espérances - 31860 VILLATE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 34 impasse des Espérances - 31860 VILLATE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

G2101662



EURL EJS HABITAT SERVICES

EURL au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : 7 chemin de la Naouzo 31490 BRAX
R.C.S. Toulouse 813495256

Par décision du 14/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Monsieur SCHMID Eric, demeurant 7 Chemin de la Naouzo - 31490 BRAX, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 7 chemin de la Naouzo - 31490 BRAX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Mention sera faite au R.C.S. : TOULOUSE.

Pour avis.

G2101690

SNC CPENR DE LA BERNACAILLE

En date du 28/10/2021, l'assemblée générale extraordinaire de la SNC CPENR DE LA BERNACAILLE a prononcé la dissolution de cette SNC immatriculée au RCS de TOULOUSE : 834 858 912, ayant un capital de 100 €, son siège social au 2 rue du Libre Echange - 31500 TOULOUSE, et pour objet social l'exploitation d'une centrale d'énergie renouvelable. Son gérant, la société ABO WIND SARL au capital de 100.000 € ayant son siège social 2 rue du Libre Echange - 31500 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE 441 291 432 représentée par Patrick BESSIÈRE a été nommé liquidateur.

Le liquidateur procédera aux formalités de liquidation de cette société qui sera radiée auprès du tribunal de commerce et des sociétés de TOULOUSE après sa dissolution.

G2101663

SAS EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ

En date du 28/10/2021, l'assemblée générale extraordinaire de la SAS EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ a prononcé la dissolution de cette société immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE : 524 173 309, ayant un capital social de 100 €, son siège social au 2 rue du Libre Echange - 31500 TOULOUSE, et pour objet social l'exploitation d'une centrale d'énergie renouvelable. Son président, la société ABO WIND SARL au capital de 100.000 € ayant son siège social 2 rue du Libre Echange - 31500 TOULOUSE, R.C.S. TOULOUSE 441 291 432 représentée par Patrick BESSIÈRE a été nommé liquidateur.

l'actif, payer le passif et finaliser toute opération de liquidation.

Les correspondances, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 33-43 avenue Georges Pompidou - 31130 BALMA, lieu du siège social.

Le liquidateur.

G2101577

CLOTURE DE LIQUIDATION

NEGOCE OCCITAN

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 10.000 Euros
Siège social et de liquidation : 12 Chemin des Carabiniers 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS 529 784 902 R.C.S. Toulouse

L'AGO du 01/12/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation au

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Tarn-et-Garonne

VALLEE DE GARONNE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 7.500,00 Euros
Siège social :
«Bérault» - 82340 AUVILLAR
512 298 191 R.C.S. Montauban

Aux termes de l'AGE en date du 13/12/2021, la collectivité des associés a adopté les résolutions suivantes :

- Démission de Monsieur Marcel DESBOURDIEUX, demeurant «Bérault» - 82340 AUVILLAR de ses fonctions de gérant à effet du 31/12/2021 ;
- Nomination de Madame Annie VALENTE, épouse DESBOURDIEUX demeurant «Bérault» - 82340 AUVILLAR en qualité de gérante à compter du 01/01/2022.

Pour avis : La gérance.
G2101194

EARL BEDE

Capital 7.622,45 Euros
Siège social : Saint Nazaire
82440 REALVILLE
395 001 753 R.C.S. Montauban

Suivant AGE en date du 13/12/2021 avec effet au 31/12/2021, les associés ont décidé de modifier le capital social pour le porter de 7.622,45 € à 7.500 € et de nommer Marie-Line BEDE demeurant 981 chemin d'Alba - 82440 REALVILLE et Valentin SAVIGNAC demeurant 2129 route de Bioule - 82800 MONTRICOUX en qualité de nouveaux gérants en remplacement de Joël BEDE, gérant démissionnaire.
Pour avis : La gérance.
G2101660

ASSURANCE COURTAGE CAUSSADE

Objet social et augmentation du capital social

DÉNOMINATION : ASSURANCE COURTAGE CAUSSADE.
FORME : SAS au capital de 4.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 11 avenue du Général Leclerc - 82300 CAUSSADE. 539 372 144 R.C.S. MONTAUBAN.
Aux termes de l'AGE en date du 24 novembre 2021, les associés ont décidé à compter du 24 novembre 2021 de modifier l'objet social comme suit :
- L'activité de courtage en assurances et assurances de prêts, toutes branches dans le cadre de la constitution, de l'exploitation et de la gestion de tous portefeuilles ;
- L'activité d'agent commercial dans les domaines de l'immobilier et du crédit, toute activité de courtage en crédit, en assurances de prêts, en placement, ainsi que le coaching financier ;
- L'audit et le conseil en gestion de patrimoine ;
- L'audit et le conseil en protection sociale et en assurances de toutes natures.
et d'augmenter le capital social d'une somme de 96.000 € pour le porter de 4.000 € à 100.000 € par incorporation des réserves.
Mention sera portée au R.C.S. MONTAUBAN.
G2101744

POURSUITE D'ACTIVITE

GAMAF 16

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social :
82000 MONTAUBAN
70 impasse de Varsovie
Immeuble L'Albatros
883 722 605 R.C.S. Montauban

Par décision de l'associé unique le 22/11/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de MONTAUBAN.
G2101723

DISSOLUTION DE SOCIETE

G.A.E.C. de DURANS

Groupement agricole d'exploitation en commun

Société au capital de 138.000 Euros
Siège social : Lieudit «DURANS»
82190 BOURG DE VISA
R.C.S. Montauban 489 850 081

L'AGE réunie le 09/12/2021 a décidé la dissolution anticipée du groupement à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Romain BORDERIE, demeurant 441 route de Durans - 82190 BOURG DE VISA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 441 route de durans - 82190 BOURG DE VISA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
G2101096

PATRICK.B.CARS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 50 impasse de Varsovie Albasud
82000 MONTAUBAN
841 322 415 R.C.S. Montauban

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick BOSQUE demeurant 1969 chemin de Rossignol - 82000 MONTAUBAN exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1969 chemin de Rossignol - 82000 MONTAUBAN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
G2101659

SCI LE BROUCOU

SCI au capital de 1.000 Euros
Lieu Dit Brocou
82390 DURFORT LACAPELETTE
439 707 837 R.C.S. Montauban

Le 09.12.2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée, nommé liquidateur Grégorio MORAN RAMIRO demeurant 50 rue de la Justice, Bât D - 75020 PARIS et fixé le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance, a mis fin aux fonctions de la gérance. Mention au R.C.S. de MONTAUBAN.
G2101715

VERDES AUTO

VERDES AUTO, SAS au capital de 1.000€. SIÈGE : 2 rue Jules Ferry 82700 Montech - 82700 MONTECH. 884 646 431 R.C.S. MONTAUBAN. L'AGE du 01/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Olivier AJAX, 2 rue Jules Ferry 82700 - Montech 82700 MONTECH, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. R.C.S. MONTAUBAN.
Pour avis : Le liquidateur.
G2101735

EARL GUIRAL ANNETTE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 7.500,00 Euros

Siège social : 2410 route de Vaissac 82800 NEGREPESLISSE
799 839 907 R.C.S. Montauban

En date du 13/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Madame Annette GUIRAL demeurant 2410 route de Vaissac - 82800 NEGREPESLISSE a été nommée liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2410 route de Vaissac - 82800 NEGREPESLISSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
G2101372

CASTELMAYRAN AUTOMOBILES

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 Euros
Siège Social : 65 route d'Auvillar 82210 CASTELMAYRAN
R.C.S. Montauban B 800 271 421 (2014 B 00086)

Par délibération du 20/11/2021, enregistrée au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT - MONTAUBAN 1, le 9/12/2021, dossier 2021 00059649, référence 8204P01 2021 A 01578, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé en qualité de liquidateur :

Monsieur Eric ALLADIO, domicilié au 2480 route des Cambous - 82100 GARGANVILLAR.

Avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 2480 route des Cambous - 82100 GARGANVILLAR.

Pour avis : Le liquidateur.
G2101648

CLOTURE

DE LIQUIDATION

MARFIN MARGARIA

Société à responsabilité limitée
Capital de 111.287,78 Euros
Siège social : «Ticol Haut»
82290 BARRY D'ISLEMADE
419 972 452 R.C.S. Montauban

Avis de clôture de liquidation

Par AGE du 01/12/2021, l'assemblée a approuvé la clôture de liquidation au 31/12/2020.
LIQUIDATEUR : M. MARGARIA Elie demeurant à «Ticol Haut» - 82290 BARRY D'ISLEMADE.
SIÈGE DE LA LIQUIDATION : «Ticol haut» - 82290 BARRY D'ISLEMADE.
Dépôt des actes, pièces et comptes définitifs de liquidation : R.C.S. de MONTAUBAN.
Pour avis : Le liquidateur.
G2101573

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Le Tribunal de Commerce de Montauban, par jugement du 30/11/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination:
Nom:

GAIDO Jean-Claude
AUX 4 ENERGIES (SAS)

Enseigne:
Forme - capital : 0,00

Adresse: 10, chemin de Boe

Adresse: 82000 Montauban

Adresse: 10, chemin de Boé

R.C.S. MONTAUBAN

Si non inscrit au RCS : 832 403 190

Activité : Installation électrique sécurité incendie

Jugement initial : 15/05/2018

Le Greffier Me CRAPOULET

G2101702

Le Tribunal de Commerce de Montauban, par jugement du 07/12/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination:
Nom:

SARZA BAR LE PARIS (SARL)

Enseigne:
Forme - capital : Société d'exercice

libéral à responsabilité limitée 300

00,00

Adresse: 700, avenue Jean Moulin

Adresse: 82000 MONTAUBAN

R.C.S. MONTAUBAN D 485 173 538

2005 D 335

Si non inscrit au RCS : 485 173 538

Activité : Exploitation d'une officine de pharmacie

Jugement initial : 18/06/2013

Le Greffier Me CRAPOULET

G2101698

Le Tribunal de Commerce de Montauban, par jugement du 07/12/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination:
Nom:

SARLA BAR LE PARIS (SARL)

Enseigne:
Forme - capital : Société à responsabilité limitée 36 000,00

Adresse: 1, place des Récollets

Adresse: 82200 Moissac

R.C.S. MONTAUBAN B 420 825 564

98 B 301

Si non inscrit au RCS : 420 825 564

Activité : Débit de boissons 4ème

catégorie, restaurant, pizzeria, plats cuisinés

Jugement initial : 08/12/2020

Le Greffier Me CRAPOULET

G2101703

Le Tribunal de Commerce de Montauban, par jugement du 07/12/2021 a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination:
Nom - Prénom :

RODRIGUEZ Alphonse

Enseigne:
Forme - capital : 0,00

Adresse: Grande Rue

Adresse: 82400 Castelsagrat

R.C.S. MONTAUBAN :

Si non inscrit au RCS : 309999290

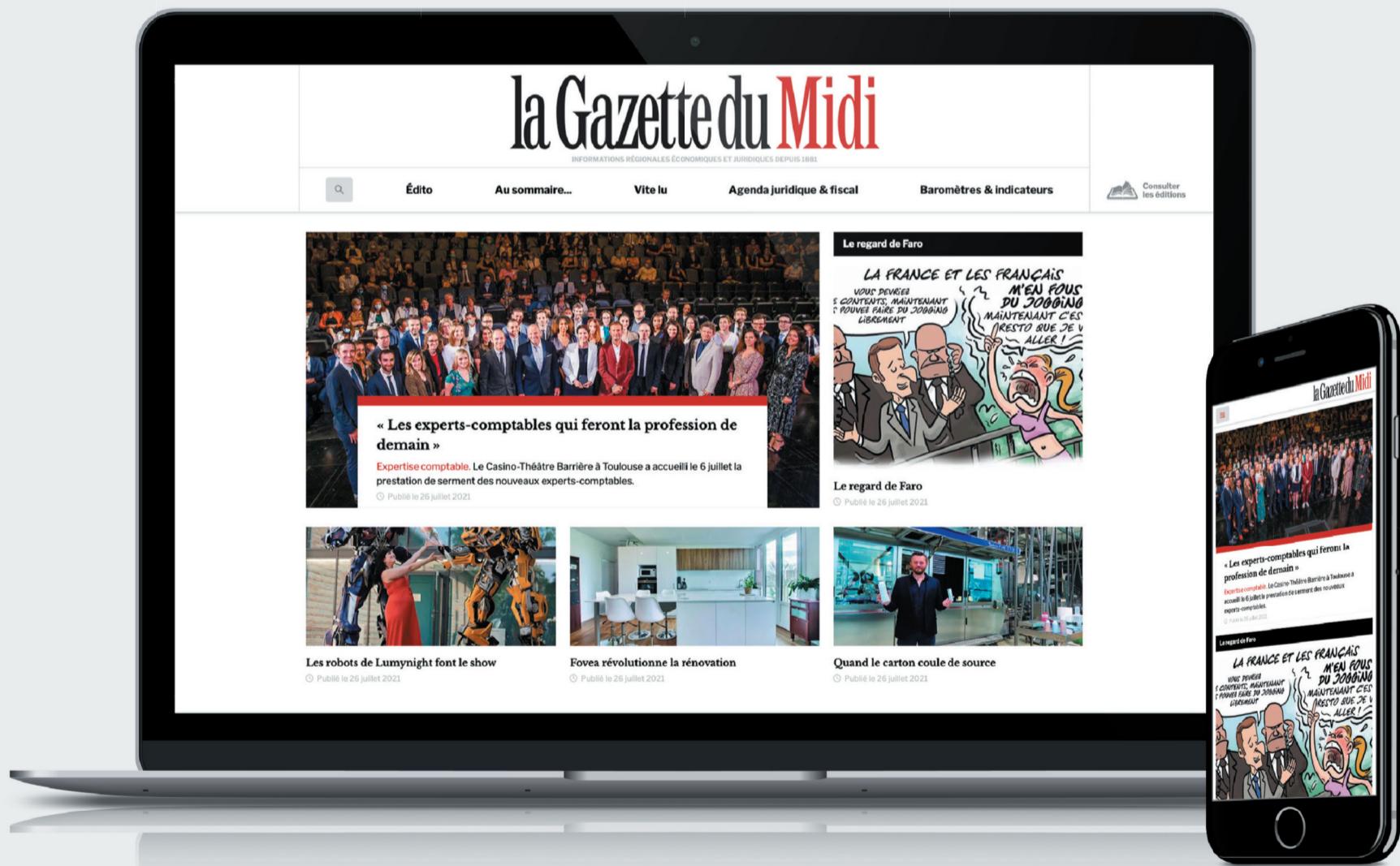
NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.gazette-du-midi.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



Essai. Le joyau de la production automobile nationale fait évoluer sa courte gamme autour de trois déclinaisons pertinentes pour mieux séduire une clientèle qui se fait désirer.

Une Alpine, trois propositions



DR

L'Alpine A110 GT : le meilleur des deux mondes.

L'Alpine A110 n'obtient pas le succès commercial qu'elle mérite. Loin s'en faut. Quatre ans après ses débuts, les ventes n'ont pas tenu leurs promesses initiales. Totallement injuste, compte tenu des multiples qualités d'un coupé sportif attachant qui hisse au meilleur niveau la notion de plaisir automobile sans afféterie et sans esbroufe. C'est peut-être ce qui lui fait défaut au pays des SUV rois et de l'autophobie pathologique.

Heureusement, le constructeur n'abandonne pas la partie pour autant et diversifie son offre autour de trois propositions résumées d'une formule : « trois philosophies et autant d'émotions ». Points communs, la silhouette évocatrice, toujours gracieuse inspirée par la berline originelle et un quatre cylindres 1.8 turbo implanté en position centrale arrière couplé à une boîte automatique à double embrayage Getrag à sept rapports.

L'Alpine A110 de « base » est la plus proche des légendaires A110 qui ont forgé le mythe

dans les années 60/70. La proposition est attractive : le 1,8 l turbo en version 252 ch et des équipements privilégiant la simplicité et l'efficacité. Freinage Brembo avec des disques de 296 mm à l'avant, roues de 17 pouces montées en Michelin Pilot Sport de taille raisonnable (205/45 et 235/45) : elle se concentre sur l'essentiel. Vive et légère (1 102 kg), elle ne manque pas d'atouts.

L'inédite A110S reprend une appellation fameuse. Elle est la toute première de la famille dotée d'un aileron arrière proposé en option. Un signe distinctif qui fera peut-être froncer le sourcil des puristes. Cet appendice est complété par une lame avant et un carénage aérodynamique sous la caisse, des éléments en carbone accentuant l'efficacité en augmentant l'appui. Derrière les baquets, on retrouve une version bodybuildée du vaillant quatre cylindres dont la puissance passe à 300 ch (340 Nm de couple de 2 400 à 6000 tr/mn). Il lui suffit de 4,2 secondes pour passer de 0 à 100 km/h.

Le reste est à l'avenant avec un châssis rigidifié : ressorts 50 % plus raides et barres antiroulis creuses, plus fermes de 100 %, géométrie des trains spécifiques, butées hydrauliques de direction recalibrées, caisse abaissée de 4 mm. Pour faire bonne mesure, elle reçoit des roues de 18 pouces montées en série en Pilot Sport 4 (215/40 et 245/40) et un système de freinage Brembo hautes performances avec des disques bi-matière de 320 mm à l'avant et à l'arrière. Pour que cela se perçoive à l'oreille, un échappement Sport est du voyage. Ou du circuit plutôt, son domaine privilégié. Sur-tout si on opte pour les pneus semi-slick Michelin PS Cup.

A110 GT, L'ESPRIT DE SYNTHÈSE

L'Alpine A110 GT prend le meilleur des deux autres modèles, associant sa ligne intemporelle et épurée à la motorisation 300 ch, assurant un niveau de performances et un couple identiques à la version S. Elle lui emprunte également son système de freinage, son échappement et ses roues de 18 pouces avec les mêmes gommes dans des dimensions légèrement moindres (205/40 et 235/40).

La différence majeure : des suspensions moins radicales proposant un judicieux compromis entre confort et efficacité. Une façon de préserver un des points forts de l'Alpine A110, un niveau de confort rare sur une voiture résolument sportive. L'A110GT y ajoute des baquets « confort » réglables sur six voies, habillés de cuir noir ou marron, une assistance au parking avant et arrière avec caméra de recul, facilitant le quotidien. Le tout avec une prise de poids insignifiante, une vingtaine de kilos, pas davantage. On aurait tort de s'en priver.

Un nouveau système multimédia à la connectivité renforcée, une navigation plus performante, une optimisation des trois modes de conduite proposés, agissant sur la réponse de l'accélérateur, de la direction, des lois de passages de vitesse et de la sensibilité du contrôle de trajectoire sont au menu commun du trio. Aux neuf teintes de carrosseries disponibles en série dont un tonique Orange feu faisant référence aux Alpine A110 du passé, il est possible de préférer une des 22 teintes « héritage » puisant leur inspiration dans la légende de la marque.

Voitures au potentiel de séduction intact, les différentes déclinaisons de l'Alpine A110 n'ont aucune rivale sur le marché. En plus, elles ne souffrent pas d'un malus décourageant. À saisir avant qu'il ne soit trop tard. A partir de 59 500 €.

DOMINIQUE MARÉE

Actualités

VOITURE DE L'ANNÉE : 308, L'INTRUSE

La voiture de l'année 2022 sera-t-elle un modèle 100 % électrique pour la 4^e fois de l'histoire de ce trophée européen né en 1964 ? Si on se place sur le seul terrain des probabilités, c'est quasiment certain. Parmi les sept finalistes, issus d'une sélection initiale de 39 modèles dont quatre voitures représentant trois constructeurs chinois, une grande première, on compte pas moins de six voitures exclusivement électriques. Par ordre alphabétique, les Cupra Born, Ford Mustang Mach-E, Hyundai Ioniq 5, Kia EV6, Renault Megane E-Tech et Skoda Enyaq IV. Un sextette éclectique avec une seule et unique représentante des grands constructeurs traditionnels : l'inédite Mégane. Pour le reste : Cupra, toute jeune espagnole marque créée par Seat à la fin de la précédente décennie, une Américaine au nom évocateur, deux cousins coréens et une Tchèque. Seule à échapper à cette quasi-hégémonie électrique, la seconde française de cette sélection finale : la Peugeot 308. Si elle est l'unique voiture thermique (essence et diesel) du lot, il faut préciser qu'elle est également disponible en motorisations hybrides rechargeables et donc électrifiée selon la terminologie en usage. En attendant une évolution exclusivement électrique prévue par le constructeur. Cette proposition multiple sera-t-elle de nature à convaincre le jury européen de 61 membres dont six Français représentant 23 pays européens ? Bien qu'esquisée parmi les autres finalistes, la diversité de son offre de motorisations qu'elle est la seule et unique à proposer et ses qualités intrinsèques sont susceptibles de faire la différence et d'emporter les suffrages pour succéder au palmarès à la Toyota Yaris, sacrée l'an dernier et à une autre Peugeot, la 208, élue en 2020. Du côté des 100 % électriques, les trois précédentes lauréates n'avaient pas converti leur titre en succès commercial. Loin s'en faut. Si la première génération de Nissan Leaf (voiture de l'année 2011) a sauvé les apparences grâce à une diffusion mondiale, l'Opel Ampera (2012) malgré sa pertinence a été retirée du catalogue prématûrement alors la Jaguar I-Pace (2019) reste confidentielle. Résultat des votes, le lundi 28 février 2022.

D.M.

LE RECYCLAGE AUTOMOBILE ACCÉLÈRE

L'Ademe vient de dévoiler son rapport annuel « Automobiles – Données 2019 ». Des chiffres qui réjouissent Johan Branca et Laurent Assis-Arantes, cofondateurs de la PME toulousaine Opisto, leader de la pièce auto d'occasion en France. « Pour la première fois, la filière du recyclage automobile a atteint en 2019 les objectifs fixés par l'UE à savoir 87,1 % de taux de recyclage et réutilisation (objectif UE : 85 %) et 95 % de taux de réutilisation et valorisation (objectif UE : 95 %). Grâce à la prime à la conversion les chiffres sont restés relativement stables entre 2018 et 2019. Mais le nombre de véhicules collectés en 2020 devrait malheureusement baisser en 2020 pour atteindre 1,2 million (contre 1,6 million en 2019). Pourtant la demande ne faiblit pas. Le parc roulant français est vieillissant, et outre l'impact écologique et économique de la pièce d'occasion, il est indispensable de les coupler aux pièces neuves afin de répondre aux besoins de plus en plus grands », détaille Johan Branca. « L'afflux important de véhicules hors d'usage (VHU) pris en charge, avec une hausse de plus de 42 % depuis 2017, contraint les Centres VHU à s'adapter continuellement. On constate d'ailleurs une hausse très raisonnable du nombre de pièces démontées par véhicule, directement lié à ce volume massif de véhicule hors d'usage sur l'année 2019. La tendance est aujourd'hui sur une accélération du démontage des pièces, notamment pour répondre à la demande croissante en pièces de réemploi. Nous avons d'ailleurs constaté qu'en 2020, près de 9 millions de pièces ont été informatisées sur nos plateformes contre 2,5 millions en 2015 », conclut Laurent Assis-Arantes.



Le cockpit tendu de cuir d'une des voitures les plus sexy du marché.

motEUR



ALERTE SOLIDARITÉ

EMMAÜS EN DANGER

NE LES LAISSONS PAS RETOURNER À LA RUE

Depuis maintenant 70 ans, Emmaüs agit partout en France pour accueillir, héberger, et accompagner les plus démunis dans leur réinsertion. Aujourd'hui, la crise sanitaire sans précédent qui frappe notre pays nous a contraint à cesser l'essentiel de nos activités. Tous nos compagnons et toutes les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion que nous aidons sont aujourd'hui en danger. Pour la première fois en 70 ans, Emmaüs fait appel à vous et à votre générosité pour ne pas laisser les plus fragiles retourner seuls et sans ressource à la rue face à un virus mortel. Plus que jamais ils ont besoin de NOUS, mais pour agir chaque jour nous avons besoin de VOUS, de toute urgence. Merci

DONNEZ MAINTENANT

emmaus-france.org



Exposition. Interactive et ludique, cette « exposition jeu » traitera d'un sujet en phase avec l'actualité : il s'agira de tester son esprit critique à travers différentes situations semblables à celles auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés.

Exercez votre esprit critique au Quai des Savoirs

Face aux fake news, aux rumeurs, aux pièges du marketing, aux idées toutes faites, aux arguments fallacieux, comment réagissons-nous ? Comment nos préjugés, nos habitudes de pensée, nos émotions et parfois notre méfiance conditionnent nos pensées, nos décisions ou nos actes ? Et comment faire pour démêler le vrai du faux et affûter notre esprit critique ? C'est ce que propose l'exposition *Esprit critique*, détrouvez-vous ! accueillie au quai des Savoirs du 26 décembre 2021 au 6 novembre 2022. On y joue à vérifier l'information, à explorer les situations pièges, à démasquer les idées toutes faites. On y explore des expériences du quotidien inspirées par les recherches en psychologie comportementale et sociale, en sciences cognitives et en sociologie.

Entre le doute permanent et absolument du complotiste et la pure naïveté du candide, comment faire pour y voir clair, pour démasquer les idées toutes faites, pour vérifier les informations ? Affûter son esprit critique, c'est prendre conscience de ce qui peut nous rendre vulnérables : nos préju-



gés, nos habitudes de pensée, nos émotions et parfois notre méfiance injustifiée. C'est, parfois aussi, admettre de ne pas savoir... Bref, c'est apprendre à ajuster son degré de confiance.

Pour mieux comprendre le monde dans lequel nous évoluons, il est plus que jamais essentiel de prendre conscience des biais cognitifs qui nous entourent, de savoir comment l'information circule, est mise en avant ou au contraire cachée. C'est tout l'objet de cette exposition, qui vise à éprouver notre esprit critique, à acquérir un certain nombre

d'outils et de réflexes pouvant être mis en œuvre au quotidien, à découvrir les principaux biais cognitifs auxquels nous sommes confrontés au quotidien pour mieux les contourner, à comprendre les apports de la démarche scientifique face à ces phénomènes et, enfin et surtout, à reprendre confiance en nous !

UN UNIVERS URBAIN DÉCALÉ

La ville est le terrain de jeu de l'exposition. Elle symbolise notre quotidien, avec ses repères, ses rythmes de vie effrénés, sa culture de l'immédiateté. Elle permet également

de prendre conscience que les situations tests proposées aux visiteurs ne sont pas si éloignées de la « vraie vie ». On déambule donc dans une ville fictive avec sa mairie, son kiosque, sa salle de spectacle, son food truck, sa supérette. On y trouve même une stèle aux idées mortes, dédiée aux idées reçues et aux théories dépassées. Chaque lieu permet de comprendre la manière dont notre comportement et notre façon de penser et d'agir peuvent être altérés par des biais cognitifs. Chaque situation rencontrée par le visiteur est prétexte à tester ses capa-

cités de raisonnement. Au fil de son parcours, il sera confronté à de faux discours et à de vrais arguments pour convaincre, à des médias pas vraiment objectifs, à des idées reçues et à de la manipulation mentale, aux secrets de la voyance, à la faillibilité de sa mémoire, à l'influence du groupe sur l'individu, aux ficelettes et aux techniques du marketing pour le pousser à la

consommation... Le visiteur déambulera dans un univers bombardé d'images, de mots chocs, de sollicitations multiples, d'incitations qui varieront grâce à une scénographie augmentée. Parfois, des « ruptures » viendront court-circuiter les écrans de la ville. Fausses pubs, discours creux, l'interpellent... et l'inciteront à réfléchir ! [quaidesavoirs.fr](#)

La ville comme terrain de jeu

Le public entre dans l'exposition comme dans un jeu au cours duquel il va tester son cerveau. Ses capacités de raisonnement seront mises à l'épreuve par une série de tests inspirés de situations du quotidien et/ou de tests cognitifs. Équipé d'un bracelet connecté, il va relever les défis et se tester sur différentes expériences pour mieux connaître la gamme de ses comportements. Il expérimentera ainsi une vingtaine de dispositifs interactifs qui seront autant d'obstacles à surmonter : fausses nouvelles, idées reçues, excès d'informations, trafic d'images et de chiffres, séductions marketing... À chaque test, il aura accès à un décryptage lui permettant d'analyser et comprendre ses erreurs, ceci afin de renforcer et mettre en alerte son esprit critique et obtenir des clés pour mieux affronter ces situations à l'avenir. Ses efforts seront récompensés par les badges de compétence qu'il obtiendra tout au long du parcours. À la fin, il connectera son bracelet à une borne qui lui donnera son résultat personnel, avec ses points forts et ses points faibles. Il pourra les confronter aux résultats globaux de tous les visiteurs ayant vécu l'expérience avant lui... Et pourquoi pas revenir pour se challenger !

Exposition. Déployée dans la grande salle du musée, elle est un parfait point d'entrée pour (re)découvrir une collection unique au monde.

Voyage dans le temps au musée Ingres Bourdelle

Le musée Ingres Bourdelle de Montauban invite ses visiteurs à un passionnant voyage dans le temps à travers son exposition intitulée : Un site très convoité, du château comtal au musée du XXI^e siècle : le musée Ingres Bourdelle.

Les éléments présentés dévoilent l'histoire du bâtiment depuis la fondation de la ville en 1144 jusqu'à nos jours.

Après la création d'un château comtal au XII^e siècle, un palais épiscopal fut construit sur le site. La révolution projette le bâtiment dans d'autres sphères et il devient tour à tour : hôtel de ville, école de dessin puis musée Ingres.

Retracer l'histoire du lieu, c'est aussi croiser quelques uns des personnages emblématiques de l'histoire de la ville, tels Alphonse Jourdain, le comte fondateur, Édouard Plantagenêt, le Prince Noir, l'évêque Pierre de Berthier, le baron Pierre Joseph Vialètes

de Mortarie, Armand Cambon l'ami d'Ingres ou encore Achille Bouïs, le photographe, ancien conservateur du musée de Montauban et professeur de Bourdelle..

Près de neuf siècles d'histoire mouvementée et d'architecture de briques à parcourir en introduction (ou conclusion !) de la visite du musée Ingres Bourdelle qui rappelons-le, a subi ses dernières transformations juste avant que n'arrive la pandémie...

DE L'HISTOIRE LA PLUS ANCIENNE JUSQU'A L'ART CONTEMPORAIN

La salle du Prince Noir située dans les sous-sols du Musée Ingres Bourdelle accueille de son côté une œuvre monumentale de l'artiste contemporain Georges Rousse.

Briques, pilastres et voûtes de l'impressionnante salle médiévale se transforment en un espace pictural contemporain, uniquement construit



d'un seul point de vue, celui de l'artiste. Chaque visiteur en se déplaçant dans la salle cherche cette focalisation, et place son regard dans celui de l'artiste.

Le musée Ingres Bourdelle a rouvert ses portes en décembre 2019 après trois ans de travaux et une rénovation complète.

www.museeingresbourdelle.com

Actualités

TRADITIONNEL CONCERT DU NOUVEL AN DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE

Stanislav Kochanovsky remplace Tugan Sokhiev pour les concerts du Nouvel-An. Après des débuts enthousiasmants en 2019 auprès de l'Orchestre du Capitole, le chef russe revient célébrer la magie des ballets de Tchaïkovski. Pour ce rendez-vous festif et familial, il dirigera le *Lac des cygnes* et *Casse-Noisette*, deux œuvres adorées des petits... et des plus grands ! Les 30 et 31 décembre à 20 heures à la Halle aux Grains et le 1^{er} janvier à 18 heures.

05 61631313. onct.toulouse.fr

LA FLÛTE ENCHANTEE DE MOZART DANS UNE NOUVELLE PRODUCTION AU THÉÂTRE DU CAPITOLE

Entre conte initiatique et comédie populaire, l'ultime chef-d'œuvre de Mozart retrouve toute sa fraîcheur juvénile grâce à la mise en scène inventive du talentueux chorégraphe Pierre Rigal et à de merveilleux interprètes dans la fleur de l'âge. Sous la direction musicale de Frank Beermann, *La Flûte enchantée* comme si elle naissait sous nos yeux, dans toute l'ambivalence des sentiments humains. Et si la Reine de la Nuit n'était pas si méchante, Papageno pas si bête, Sarastro pas si sage qu'on le croit ? Jusqu'au 30 décembre au Théâtre du Capitole.

05 61631313. theatreducapitole.fr

LA MAGIE DE NOËL AU BAZACLE :

Pour les vacances de Noël, le Bazacle étoffe sa programmation (jusqu'au 2 janvier) et invite petits et grands à venir partager un moment de magie autour d'animations dédiées : l'Arbre à vœux : autour d'une décoration enchantée et du traditionnel sapin de Noël les visiteurs pourront inscrire leurs vœux pour l'année 2022 ; les anecdotes de Noël : Les visiteurs sont invités à participer au quiz « Les anecdotes de Noël ». Le principe : répondre aux questions grâce aux indices dans les boules de Noël, cachées un peu partout sur le Bazacle.

LE FESTIVAL DES LANTERNES, UN INCONTOURNABLE



Ouvert depuis le 1^{er} décembre, le célèbre festival des lanternes s'est installé cette année au Parc du Ritouret à Blagnac. Le Festival reste ouvert le 24, 25 et 31 décembre et le 1^{er} janvier. Accès privilégié par le tram.

en bref

Estelle Elias. Elle a cofondé l'agence de communication et d'accompagnement La Food Locale qui vient de lancer la deuxième édition du prix « Femmes de Food » pour valoriser les entrepreneures du secteur de l'alimentation.

Nourritures de l'esprit

Comme son amie Sophie Franco, Estelle Elias est une gourmande. Elle se délecte par avance de lire les lettres de motivation des candidates au prix « Femmes de Food », qu'ensemble elles organisent – avec l'appui de la journaliste Élodie Pages – pour la deuxième année consécutive. Ouvert aux restauratrices, productrices, gérantes d'épicerie, traiteuses, pâtissières, cavistes, bouchères, boulangères ou encore charcutières, ce prix vise à valoriser les entrepreneures dans le secteur de l'alimentation, des femmes qui trop souvent restent dans l'ombre. L'an dernier, pour la première édition, près de 70 femmes avaient participé. « J'avais adoré lire leurs lettres de candidature. C'était très émouvant », se souvient Estelle Elias. Deux jeunes femmes avaient été récompensées l'an dernier, Mathilde Breseghezzo, cogérante de l'épicerie italienne La Nonna Lina, Grand Prix Femmes de Food, et Julie Ragné, fondatrice de l'épicerie en vrac Kilo Vert, Prix Coup de Coeur du Public. Qui pour leur succéder cette année ? Réponse en mars prochain. Attention ! Dépôt des candidatures jusqu'au 2 janvier seulement. En attendant, cette année, une troisième récompense sera remise, le prix Graine de Food dédié aux porteuses de projet, et surtout, le terrain de jeu s'est agrandi puisque le péri-

mètre géographique a été élargi à un rayon de 75 km autour de Toulouse, ce qui promet une envolée du nombre des candidatures et de belles heures de lecture pour Estelle Elias.

Si elle met tant de cœur à découvrir le parcours des candidates, c'est parce qu'il a bien des égards, la trentenaire partage avec elles, au moins en partie, la même histoire. Puisque dans une vie pas si lointaine, avant de fonder en novembre 2020, avec son acolyte Sophie Franco, La Food Locale, agence de communication et d'accompagnement spécialisée dans le secteur de l'alimentation, elle a été restauratrice. À la tête d'un restaurant bien planqué au fond d'une impasse d'une zone industrielle de Toulouse, avec un chef cuisinier, elle a régalié pendant sept ans tous les actifs du coin. « Je me rends compte, avec le recul, que j'avais choisi le local le plus caché et le plus loin possible de la civilisation. J'aurais préféré Toulouse, mais j'avais un budget à respecter. Ce local me permettait de faire mon truc tranquillement, sans faire trop de bruit et voir ce que ça donne ! » En dépit, de sa localisation improbable, « le restaurant a très bien marché, j'ai passé là sept belles années », assure Estelle Elias.

La jeune femme a pris son temps pour se lancer, presque un an, pour définir la carte, soigner son concept, choisir son implantation. Et malgré cette belle réussite – 50 à 60 couverts chaque midi, voire une centaine avec l'activité traiteur –, il lui a fallu deux ans de plus pour avouer à ses confrères qu'elle était elle-même restauratrice... « Je ne me sentais pas légitime, admet-elle. C'était le fait de ne pas avoir fait l'école hôtelière. J'ai toujours pris un chef à mes côtés, mais j'ai appris en autodidacte. J'ai mis beaucoup de temps à assumer ce que je faisais et à en être fière ».

Pourtant, reconnaît-elle, cette formation sur le tas a commencé tôt. Vraiment très tôt, dès l'âge de sept ans pour tout dire, dans une cuisine d'une école d'Abidjan. C'est là qu'elle est née et a grandi, élevée avec ses deux frères et sa sœur, par un couple tombé amoureux de la Côte d'Ivoire, « une famille où l'art et l'éducation étaient placés au centre ». C'est là en effet que la maman d'Estelle Elias a fondé une école, soutenue par une institution caritative américaine. Un environnement assez libre pourtant où ses

parents, qui ont beaucoup travaillé pour la paix, lui ont transmis « la soif d'apprendre et la capacité d'apprendre seule ». Dans ce foisonnement interculturel et interreligieux, elle découvre des communautés différentes, une ouverture d'esprit. « J'ai grandi dans la cuisine de ma nounou qui est clairement devenue ma deuxième maman et dans la cuisine de l'école. J'étais toujours dans l'une ou l'autre, se souvient-elle. Ma passion pour la cuisine vient de là. Non pas seulement de la préparation mais de tout ce qui peut se passer dans une cuisine : l'intimité, les conversations entre femmes qui osent parler de tout. J'ai grandi dans un lieu où les femmes n'avaient pas de tabou sur le plan de la parole. C'est resté profondément ancré en moi. De même, les repas ont toujours été très importants chez nous. C'est le moment où la famille débriefait, où tout s'arrêtait et ça se terminait avec une guirlande ou deux ! »

Une enfance qui peut paraître idyllique si ce n'était le fait que son jeune frère est handicapé. « Et comme dans toutes les familles où un enfant demande un peu plus d'attention, nous avons parfois eu, mon frère aîné et moi, la sensation de devoir suivre le mouvement. Mais en même temps, ma vie ou mon rapport aux choses n'auraient pas été les mêmes sans mon petit frère. Cela nous a beaucoup responsabilisés. »

A 17 ans, elle quitte la Côte d'Ivoire pour passer le Bac. Elle débarque au Pays Basque, où vivent ses grands-parents et où elle a passé tous ses étés. Dans cette famille nombreuse, où les tableées sont énormes, « la culture du bien manger a toujours été au centre, se souvient-elle. Comme à Abidjan, c'était des moments de partages intenses et de transmission aussi ». En même temps, elle commence à enchaîner les saisons chez un restaurateur.

Pour payer ses études, entre Toulouse, sa ville de cœur, et Bayonne, elle doit travailler 20 heures par semaine. Difficile dans ses conditions de continuer la Fac. Elle opte pour les cours du soir au Cnam et obtient un master 1 en management, organisation et conduite du changement. Premières expériences professionnelles, notamment au sein d'une étude d'huissier de justice. « J'étais comme un lion en cage », se souvient-elle. À 26 ans, ni tenant plus, elle demande une rupture



MATHILDE DEZIER

conventionnelle et se lance dans la création de son restaurant...

Quelques années plus tard, grâce à une connaissance commune, elle croise la route de Sophie Franco, « goûteuse professionnelle », cofondatrice du blog Boudou Toulouse où elle partage ses coups de cœur, met en avant restaurants et bars de la Ville rose. Entre les deux, c'est le coup de foudre « Nous étions extrêmement complémentaires et partagions les mêmes valeurs », se souvient Estelle Elias. Les deux jeunes femmes ont mille idées à la minute, commencent à plancher sur différents projets. À l'époque, Estelle Elias est tiraillée entre l'envie d'enfant et celle de voir agrandir son restaurant. Mais, explique-t-elle, « j'étais arrivée au bout de ce que je pouvais créer avec notre budget, reconnaît-elle. Je voulais aussi m'associer avec quelqu'un, car jusque-là j'étais seule à porter

l'entreprise. »

Le confinement conduira les deux femmes, qui se sont finalement associées pour développer Boudou Toulouse, à changer radicalement d'orientation en créant la plateforme La Food Locale qui référence les commerces, les épiceries, les producteurs et les restaurateurs qui respectent certains critères : des produits locaux, de saison, en circuits courts, la pratique du tri sélectif, etc. Quelques mois plus tard Estelle Elias boucle la vente de son restaurant et se lance avec Sophie Franco dans cette création de l'agence d'accompagnement et de communication dédiée au secteur de l'alimentation. « L'accompagnement de futurs restaurateurs, c'est ce qui m'anime le plus, reconnaît Estelle Elias. C'est le rêve qui devient réalité. Je vis les projets comme si c'était les miens ! Et puis, contrairement à ce qui se passait il y a quelques

années, aujourd'hui se faire accompagner est entré dans les mœurs parce qu'il y a beaucoup de personnes en reconversion parmi les porteurs de projets. Ils comprennent que même si l'accompagnement a un coût, cela leur permet de gagner du temps. »

Sur les cinq projets qu'elle a déjà accompagnés, trois sont justement portés par des personnes en reconversion, et « trois sont en train de naître ». L'agence qui a engrangé en mars dernier son premier chiffre d'affaires, entend bien passer à la vitesse supérieure l'an prochain. En 2022, elle devrait d'ailleurs bénéficier d'un sérieux coup de boost puisqu'en février, les deux femmes vont emménager dans l'espace de coworking qui a ouvert au Grand Marché MIN Toulouse Occitanie. Elle assure n'avoir aucun regret, bien au contraire : « Je continue à apprendre plein de chose ! »

AGNÈS BERGON

1987
Naissance à Abidjan

2013
Master 1 en management, organisation et conduite du changement

2014
Ouvre son restaurant à Tounefeuille

2020
Mai : lancement de la plateforme La Food Locale
Septembre : vente du restaurant
Novembre : création de l'agence La Food Locale

2021
Mars : lancement de la première édition du Prix Femmes de Food
Novembre : lancement de l'édition 2022 de Femmes de Food avec Maguelone Pontier et Guillaume Gomez, pour marraine et parrain